

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



de 774 121 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital

Conseillée par Sodica ECM

Présentée par Crédit Agricole Champagne Bourgogne

SODICA
ECM MID-CAPS
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE COTTIN FRÈRES



Le présent document relatif aux autres informations de la société Cottin Frères a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 4 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Cottin Frères.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2014 sous le numéro 14-068, en application d'une décision de conformité en date du 4 mars 2014 (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique de rachat de ses propres actions initiée par Cottin Frères sur ses propres actions (l'« **Offre** ») en vue de leur annulation.

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de Cottin Frères (www.cottin-freres.com), et peut être obtenu sans frais auprès de :

- COTTIN FRÈRES, 8 rue Jeanne Barret 21000 Dijon ;
- SODICA ECM, 100 boulevard du Montparnasse 75014 Paris ;
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE BOURGOGNE, 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes.

TABLE DES MATIERES

1.	Présentation de l'Initiateur	4
1.1.	Renseignements généraux concernant la société	4
1.1.1.	Dénomination sociale	4
1.1.2.	Forme juridique – Siège social	4
1.1.3.	Registre du Commerce et des Sociétés et code APE	4
1.1.4.	Durée	4
1.1.5.	Objet social	4
1.1.6.	Exercice social	4
1.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital social de l'Initiateur	5
1.2.1.	Capital social	5
1.2.2.	Forme des actions	5
1.2.3.	Déclaration de franchissement de seuil	6
1.2.4.	Cession et transmission des actions	6
1.2.5.	Droits et obligations attachés aux actions	6
1.2.6.	Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2013	6
1.2.7.	Autres titres donnant accès au capital	7
1.2.8.	Pactes d'actionnaires	7
1.3.	Administration et direction de la société	8
1.3.1.	Présidence et représentation	8
1.3.2.	Composition du conseil d'administration	8
1.3.3.	Composition du conseil d'administration	8
1.4.	Activité de la société	9
1.4.1.	Situation financière et comptable	9
1.4.2.	Organigramme juridique	9
1.4.3.	Présentation et évolution récente	9
1.4.4.	Activité de Cottin Frères au cours de l'exercice 2012/2013	10
1.5.	Principaux facteurs de risques	12
2.	Modalités de financement et frais liés à l'offre	13
2.1.	Incidence de l'Offre sur l'actionnariat	13
2.2.	Incidence sur les comptes de Cottin Frères	15
2.3.	Incidence sur la capitalisation boursière	15
3.	Engagements d'apport à l'offre	16
4.	Communiqués de presse de la société publiés depuis la parution de son rapport financier annuel sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013	17
5.	Attestation de la société relative au présent document	21
6.	Annexe	22

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cottin Frères se composent du présent document et du rapport financier annuel de la société se rapportant à l'exercice clos au 30 septembre 2013 publié le 28 novembre 2013 sur le site internet de la société, tel que joint en annexe.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société (www.cottin-freres.com).

Les faits significatifs survenus depuis la publication du rapport financier annuel sont repris dans le présent document.

1. Présentation de l'Initiateur

1.1. Renseignements généraux concernant la société

1.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Cottin Frères.

1.1.2. Forme juridique – Siège social

La société a été constituée sous forme de société anonyme.

Le siège social est fixé à Dijon (21000), 8, rue Jeanne Barret.

1.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

393 305 040 RCS Dijon.

Code APE : 741G

1.1.4. Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.1.5. Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- l'assistance commerciale, juridique, administrative, technique dans la gestion des sociétés ;
- l'acquisition, la gestion et la détention de titres représentatifs du capital social de sociétés, la gestion de titres mobiliers et immobiliers, de placement ou de participation financière ainsi que toutes opérations financières d'achat, vente ou échange de titres.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets de la société ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

1.1.6. Exercice social

L'année sociale commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de l'Initiateur

1.2.1. Capital social

Le capital social est de 6 742 260 euros, divisé en 2 247 420 actions de 3 euros nominal chacune. Les actions de la société sont admises sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code FR0000071854 (mnémonique est « COTT »).

1.2.2. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur. Les actions « au porteur » sont « au porteur profitable ». Chacune de ces catégories obéit aux règles légales la réglementant.

Toutes valeurs mobilières émises par la société sont également nominatives ou « au porteur identifiable ».

La propriété des actions est constatée par une inscription en compte tenu dans le respect de la loi :

- par la société seule ou par un intermédiaire agréé pour les titres nominatifs administrés ;
- par un intermédiaire agréé pour les titres « au porteur identifiable »

Lorsqu'un actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut-être inscrit pour le compte de cet actionnaire. Cette inscription peut être réalisée sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est alors tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou d'un intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui dans les conditions déterminées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées générales d'actionnaires, conformément aux articles L. 228-2 à L. 228-3-2 du Code de commerce, notamment en demandant à tout moment, contre rémunération à sa charge déterminée par les dispositions réglementaires, à l'organisme chargé de la compensation des titres, communication d'une liste comportant, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse ou le siège social des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

A défaut de réponse dans les délais légaux et réglementaires ou en cas de fourniture de renseignements inexacts ou incomplets, la société aura la faculté de demander directement ces informations aux personnes, figurant sur la liste remise par l'organisme chargé de la compensation, dont la société estime qu'elles pourraient agir et être inscrites comme intermédiaires détenant des titres pour le compte d'autrui. Ces personnes sont alors tenues, lorsqu'elles ont effectivement la qualité d'intermédiaires, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier d'en informer la société.

A l'issue des opérations résultant des articles L. 28-2 à L. 228-3-2 du Code de commerce, et sans préjudice des dispositions des articles L. 233-7, L. 233-12 et L. 233-13 du Code de commerce et des stipulations de l'article 9 des présents statuts, la société pourra, en outre, demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième du capital et/ou des droits de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

1.2.3. Déclaration de franchissement de seuil

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de Commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5 %) des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5%) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

1.2.4. Cession et transmission des actions

Toutes les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. La transmission s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

1.2.5. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti ou libéré et non libéré du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes notamment des droits des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant nominal de leurs actions ; au-delà, ils ne peuvent être soumis à aucun appel de fonds.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de division des titres ou de toute autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre des titres nécessaires.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

1.2.6. Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2013

Depuis avril 2011, MM. Louis et Armand Cottin sont considérés comme agissant de concert entre eux vis-à-vis de la société Cottin Frères en raison de leur qualité de dirigeants fondateurs, mandataires sociaux, à ce titre actuellement visés par la présomption de concert de l'article L. 233-10 II 1° du code de commerce, et de leurs convergences continuellement réitérées notamment par leurs votes aux assemblées générales des actionnaires de la société depuis son introduction sur un marché réglementé.

Le détail du concert ainsi constitué est le suivant :

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Louis Cottin	14 681	0,65%	14 682	0,39%
Société Civile Louis Cottin ⁽¹⁾	784 559	34,91%	1 569 118	41,16%
Sous-total Louis Cottin	799 240	35,56%	1 583 800	41,55%
Armand Cottin	105 978	4,72%	211 956	5,56%
Société Civile Armand Cottin ⁽²⁾	552 541	24,59%	1 052 542	27,61%
Sous-total Armand Cottin	658 519	29,30%	1 264 498	33,17%
Total Concert	1 457 759	64,86%	2 848 298	74,72%

⁽¹⁾ Contrôlée par Monsieur Louis Cottin

⁽²⁾ Contrôlée par Monsieur Armand Cottin

Répartition du capital et des droits de vote de Cottin Frères au 30 septembre 2013

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Total Concert	1 457 759	64,86%	2 848 298	74,72%
Autres familles Cottin	182 133	8,10%	364 266	9,56%
Antoine Gedouin	116 125	5,17%	116 125	3,05%
Auto-détention	15 540	0,69%	-	-
Public	475 863	21,17%	483 405	12,68%
Total Concert	2 247 420	100,00%	3 812 094	100,00%

1.2.7. Autres titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital n'a été émis par la société.

1.2.8. Pactes d'actionnaires

Néant.

1.3. Administration et direction de la société

1.3.1. Présidence et représentation

La société est dirigée et représentée par Monsieur Louis Cottin qui est Président du conseil d'administration.

1.3.2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 6 membres dont les fonctions sont les suivantes :

Nom	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social
Louis Cottin *	Président	Nicolas Potel : Président Le Meilleur Holding : Administrateur
Armand Cottin *	Membre	Vignobles & Vineyards : Gérant
Nick Oppenheim **	Membre	Georgica : Administrateur Aida Capital : Administrateur The British Foreign and Colonial Corp. : Administrateur Scottish General Holdings : Administrateur
Nathalie Ayache **	Membre	Les Meilleurs Editions : Présidente Le Meilleur Holding : Présidente
Antoine Mazas **	Membre	-
Jacques Calvet **	Membre	Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV : Président du conseil de surveillance Galleries Lafayette : Vice-Président du conseil de surveillance Laser-Cofinoga : Administrateur Laser : Administrateur Le Meilleur Holding : Administrateur BNP-Paribas : Président d'honneur

(*) Membre du Concert

(**) Membre indépendant

1.3.3. Composition du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

- Commissaires aux comptes titulaires

Exco Socodec – 51 avenue Françoise Giroud ; Parc Valmy ; BP 16601 21066 Dijon Cedex
représenté par Olivier Perroud

Cleon Martin Broichot et Associés – 7 rue Marguerite Yourcenar ; BP 67916 21079 Dijon Cedex
représenté par Yves Llobel

- Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Philippe Broichot – 7 rue Marguerite Yourcenar ; BP 67916 21079 Dijon Cedex

Monsieur Pierre Vieillard - 51 avenue Françoise Giroud ; Parc Valmy ; BP 16601 21066 Dijon Cedex

1.4. Activité de la société

1.4.1. Situation financière et comptable

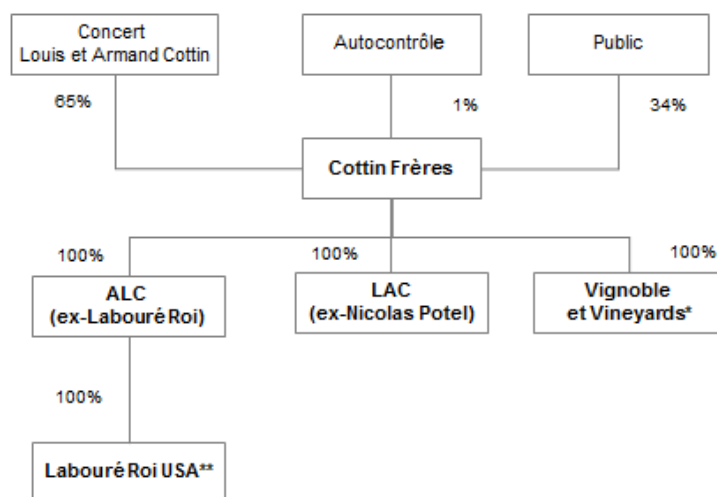
Informations financières résumées (données consolidées)

au 30 septembre – en M€	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	31,9	32,9	0*
Résultat opérationnel courant	(0,8)	1,1	(0,7)
Résultat net part du groupe	1,3	0,6	(6,1)
Capitaux propres part du groupe	14,2	14,7	8,6
Endettement financier brut	8,1	7,9	1,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3,6	0,6	0
Endettement financier net	4,5	7,3	1,1

* Le chiffre d'affaires des activités maintenues est nul sur l'exercice 2012/2013. Le chiffre d'affaires des activités abandonnées est disponible en note 4-16 du Rapport financier annuel reproduit intégralement en Annexe

1.4.2. Organigramme juridique

Au 7 janvier 2014



* Société sans activité d'exploitation et devant être dissolue suite à l'adoption de la dixième résolution de l'AGM du 18 décembre 2013 avec transmission universelle des patrimoines, actifs et passifs, à la société Cottin Frères, sans qu'il y ait de liquidation

** Société sans activité d'exploitation

1.4.3. Présentation et évolution récente

Avant la cession de la quasi-totalité de ses actifs en date du 30 septembre 2013, le Groupe Cottin Frères était un des principaux négociants - éleveurs de vins de Bourgogne. Il est issu de l'une des plus anciennes maisons de négoce bourguignonnes créée en 1832 : Labouré Roi.

Le groupe Cottin Frères était présent sur plusieurs appellations :

- Chablis ;
- Côte d'Or ;
- Côte chalonnaise ;
- Beaujolais ;
- Côtes du Rhône ;
- Languedoc.

La gamme de prix s'étendait de 2 à 40 euros, voire plus, par bouteille.

Le chiffre d'affaires des activités cédées s'est élevé à 30 millions d'euros au 30 septembre 2013, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni. Au cours du dernier exercice, le groupe a par ailleurs cédé pour 9 millions d'euros de stocks.

Les événements importants dans le développement des activités de Cottin Frères ont été les suivants :

1832	Création de la maison Labouré Roi
1974	Acquisition de la maison Labouré Roi par les frères Louis et Armand Cottin
1998	Acquisition d'un domaine viticole à Meursault
1999	Introduction en bourse du holding Cottin Frères
2004	Acquisition de la maison de négoce Nicolas Potel
2011	Cession du domaine viticole de Meursault

La société Henri Maire et le groupe Cottin Frères ont conclu le 30 juillet 2013 un accord de principe visant à la cession de la totalité des fonds de commerce et des actifs d'exploitation détenus par les sociétés Labouré Roi et Nicolas Potel, filiales du groupe Cottin Frères, au profit d'Henri Maire.

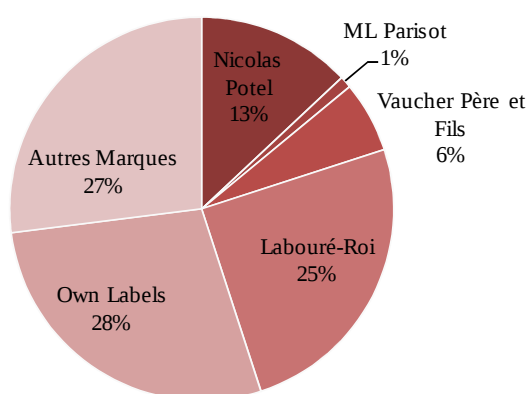
Cette cession est devenue effective le 30 septembre 2013 après réalisation d'opérations préalables et son prix définitif a été connu le 15 octobre 2013, après l'achèvement des opérations d'inventaires.

Suite à cette vente, Cottin Frères n'a aujourd'hui plus d'autre activité que la gestion de sa trésorerie et des procédures judiciaires en cours. La société n'entend pas développer une nouvelle stratégie ni une nouvelle politique industrielle, commerciale et financière.

1.4.4. Activité de Cottin Frères au cours de l'exercice 2012/2013

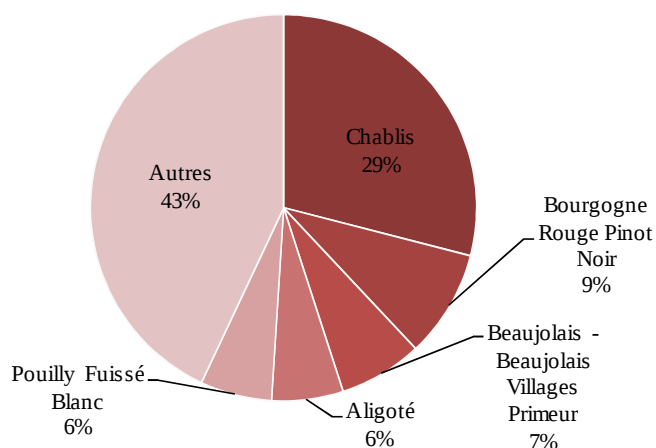
Activité par marque

La répartition du chiffre d'affaires par marque a été la suivante au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :



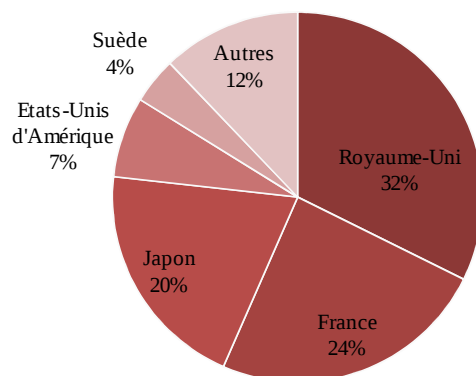
Activité par appellation

La répartition du chiffre d'affaires par appellation a été la suivante au cours du dernier exercice :



Activité par pays

La répartition géographique du chiffre d'affaires a été la suivante au cours du dernier exercice :



L'évolution des ventes a été variable selon les pays :

- Japon : - 44,60 % (perte d'un client important)
- Autres Pays d'Asie : - 11,84 % ;
- Royaume-Uni : +37,44 % ;
- Amérique : -10,11 % ;
- Europe continentale : -6,96 % ;
- France : -2,75 %.

La répartition géographique du chiffre d'affaires par taille de client a été la suivante au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

	CA < 100 K€	CA < 500 K€	CA < 1000 K€	CA > 1000 K€	TOTAL
JAPON	55	13		1	69
AUTRES PAYS D'ASIE	44	4			48
CHINE	12				12
ROYAUME-UNI	5	1	2	1	9
ETATS-UNIS	32	3	1		36
EUROPE CONTINENTALE	54	1		1	56
CANADA	10	1			11
TOTAL EXPORT	212	23	3	3	241
FRANCE	210	4	2	1	217
TOTAL GENERAL	422	27	5	4	458

1.5. Principaux facteurs de risques

A la suite de la cession des actifs opérationnels du groupe Cottin Frères au 30 septembre 2013, la seule activité poursuivie par le groupe est rattachée à l'activité de holding de Cottin Frères SA.

La quasi-totalité de l'effectif avait été transférée avec les actifs opérationnels et il ne reste plus de salariés dans la société à la date de l'opération.

L'endettement a été totalement restructuré suite à la vente des actifs opérationnels. Dans le cadre de cette cession, le Cottin Frères s'est libéré de ses contraintes bancaires, procédant au remboursement de la quasi-totalité de ses lignes de crédit et à la levée des garanties correspondantes.

Dans ces conditions, la société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Le principal risque significatif identifié est lié à une enquête judiciaire en cours, détaillé ci-dessous.

Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès-verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a dressé, en date du 27 septembre 2010, un procès-verbal de délit constatant la réalisation d'infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi.

Le Tribunal de Grande Instance de Dijon avait, par Ordonnance, autorisé dans le cadre de l'enquête la saisie conservatoire, pour un montant de 2,744 millions d'euros, de la créance en compte courant que détient la SA Cottin Frères sur sa filiale la SAS ALC (ex-Labouré Roi). Cette saisie conservatoire constituait pour l'essentiel un engagement financier hors bilan au titre de l'exercice précédent. Le montant alors provisionné dans les comptes correspondait à l'estimation de la sortie de ressources par la Direction, s'élevant à 250 000 euros.

En application de l'Ordonnance, cette garantie est devenue exigible suite à la vente des actifs du Groupe. La société Cottin Frères SA étant juridiquement redevable de cette somme, la dette relative à la saisie conservatoire a été constatée dans les comptes de la société Cottin Frères en contrepartie d'une créance sur sa filiale, la SAS ALC (dont le résultat a été impacté).

A ce jour, le Parquet n'a toutefois pas précisé les suites qu'il entend apporter à cette enquête : aucune juridiction n'a été saisie ni aucune somme versée, étant précisé que le montant correspondant à la saisie conservatoire de 2,744 millions d'euros est désormais placé sur un compte séquestre. Le dossier pénal a été transmis aux avocats du Groupe. La sortie de ressource demeure à ce jour non prévisible et pourrait être plus ou moins élevée que le montant de la créance saisie.

2. Modalités de financement et frais liés à l'offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant maximum de 3,4 millions d'euros, et se décomposerait comme suit :

- 3,1 millions d'euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visés par l'Offre ; et
- environ 0,3 million d'euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché).

Le financement de l'Offre sera assuré par l'utilisation de la trésorerie disponible de Cottin Frères.

2.1. Incidence de l'Offre sur l'actionnariat

Au 30 septembre 2013, le capital de Cottin Frères était divisé en 2 247 420 actions. La répartition du capital et des droits de vote (au nombre de 3 812 094), sur la base des seules déclarations reçues par Cottin Frères de franchissements des seuils légaux visés au 1er alinéa de l'article L. 233-7 du Code de Commerce, est présentée ci-dessous :

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Louis Cottin	14 681	0,65%	14 682	0,39%
Société Civile Louis Cottin ⁽¹⁾	784 559	34,91%	1 569 118	41,16%
Armand Cottin	105 978	4,72%	211 956	5,56%
Société Civile Armand Cottin ⁽²⁾	552 541	24,59%	1 052 542	27,61%
Total Concert	1 457 759	64,86%	2 848 298	74,72%
Autres familles Cottin	182 133	8,10%	364 266	9,56%
Antoine Gedouin ⁽³⁾	116 125	5,17%	116 125	3,05%
Auto-détention	15 540	0,69%	0	0,00%
Public	475 863	21,17%	483 405	12,68%
Total	2 247 420	100,00%	3 812 094	100,00%

⁽¹⁾ Contrôlée par Monsieur Louis Cottin

⁽²⁾ Contrôlée par Monsieur Armand Cottin

⁽³⁾ Informations issues de la déclaration de franchissement de seuil reçue par l'AMF en janvier 2012

L'actionnariat évoluerait comme suit, après annulation des actions dans les hypothèses d'un taux de réponse à l'Offre de 50 % et 100 % :

Hypothèse de rachat effectif de 50% des actions visées

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Louis Cottin	14 681	0,84%	14 682	0,47%
Société Civile Louis Cottin ⁽¹⁾	784 559	44,74%	1 569 118	49,84%
Armand Cottin	105 978	6,04%	211 956	6,73%
Société Civile Armand Cottin ⁽²⁾	552 541	31,51%	1 052 542	33,43%
Total Concert	1 457 759	83,12%	2 848 298	90,48%
Autres familles Cottin ⁽³⁾	0	0,00%	0	0,00%
Antoine Gedouin ⁽⁴⁾	58 063	3,31%	58 063	1,84%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%
Public ⁽⁴⁾	237 932	13,57%	241 703	7,68%
Total hors Concert	295 994	16,88%	299 765	9,52%
Total	1 753 753	100,00%	3 148 063	100,00%

⁽¹⁾ Contrôlée par Monsieur Louis Cottin

⁽²⁾ Contrôlée par Monsieur Armand Cottin

⁽³⁾ Apport à 100% suite à la signature d'engagements d'apport

⁽⁴⁾ Hypothèse d'apport à 50%

Hypothèse de rachat effectif de 100% des actions visées

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Louis Cottin	14 681	1,01%	14 682	0,52%
Société Civile Louis Cottin ⁽¹⁾	784 559	53,82%	1 569 118	55,09%
Armand Cottin	105 978	7,27%	211 956	7,44%
Société Civile Armand Cottin ⁽²⁾	552 541	37,90%	1 052 542	36,95%
Total Concert	1 457 759	100,00%	2 848 298	100,00%
Autres familles Cottin	0	0,00%	0	0,00%
Antoine Gedouin	0	0,00%	0	0,00%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%
Public	0	0,00%	0	0,00%
Total	1 457 759	100,00%	2 848 298	100,00%

⁽¹⁾ Contrôlée par Monsieur Louis Cottin

⁽²⁾ Contrôlée par Monsieur Armand Cottin

Dans l'hypothèse où au moins 84,45 % des droits de vote détenus par le public (soit 813 886 droits de vote) seraient apportés à l'Offre, le Concert viendrait à détenir plus de 95 % des droits de vote de Cottin Frères à l'issue de l'annulation des actions rachetées. Il envisagerait dès lors de faire déposer par un membre du Concert, en application des articles 236-3 et 237-1 du Règlement général, un projet d'OPR-RO sur le solde des actions Cottin Frères.

2.2. Incidence sur les comptes de Cottin Frères

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de Cottin Frères ont été effectués, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés au 30 septembre 2013, et sur la base des hypothèses suivantes :

Rachat de 774 121 actions (soit l'intégralité des actions objet de l'Offre) au prix de 4,07 euros par action, soit un montant de 3,1 millions d'euros (hors frais), puis annulation des actions rachetées ;

Nombre d'actions de 1 457 759 post-annulation.

L'incidence théorique de l'Offre sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013 (sur un exercice de 12 mois) aurait été la suivante, après annulation des actions rachetées :

Données consolidées au 30 septembre 2013 (12 mois)	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation *
Capitaux propres part du groupe (M€)	8,6	5,2
Trésorerie financière nette (M€)	(1,1)	(4,5)
Résultat net part du groupe (M€)	(6,1)	(6,4)
Nombre d'actions	2 247 420	1 457 759
Capitaux propres par action (€)	3,85	3,57
Résultat net par action (€)	(2,72)	(4,40)

** après prise en compte des frais liés à l'OPRA*

2.3. Incidence sur la capitalisation boursière

Sur la base du cours de clôture de Cottin Frères de 3,60 euros au 1^{er} août 2013, dernier jour de cotation ayant fait l'objet d'échanges avant le dépôt de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 8,1 millions d'euros, le capital de Cottin Frères étant représenté par 2 247 420 actions.

A l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées par l'Offre serait apportée à l'Offre puis annulée, le nombre d'actions serait de 1 457 759 et la capitalisation boursière de Cottin Frères sur la base du prix de l'Offre (4,07 euros par action) s'élèverait à 5,9 millions d'euros.

3. Engagements d'apport à l'offre

A la date du dépôt de l'Offre, le Concert détient 1 457 759 actions de la Société représentant 64,86 % du capital et 74,72 % des droits de vote de Cottin Frères. Le Concert a fait part à la Société de son engagement de ne pas apporter les actions qu'il détient à l'Offre, de manière à éviter que les ordres d'apport des actionnaires minoritaires fassent l'objet d'une éventuelle réduction.

Différentes personnes appartenant à la famille Cottin, détenant globalement 182 133 actions Cottin Frères, ont fait connaître à la Société leur intention d'apporter leurs actions à l'Offre.

Aucun autre actionnaire n'a fait connaître à ce jour son intention d'apporter ou non ses actions à l'Offre.

4. Communiqués de presse de la société publiés depuis la parution de son rapport financier annuel sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013



COTTIN FRÈRES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 742 260 €

Siège social : 8 rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

RCS DIJON 393 305 040

SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022 Z

CODE ISIN : FR0000071854

Information Financière Trimestrielle au 31 décembre 2013

1) Chiffre d'affaires consolidé en normes IFRS en millions d'euros

	01/10/2013 au 31/12/2013	01/10/2012 au 31/12/2012	Evolution (en %)
1 ^{er} trimestre	[0,0]	[13,09]	[-99,99 %]

2) Evénements importants intervenus au cours du trimestre sur le chiffre d'affaires

Suite à la cession de la quasi-totalité des actifs du groupe, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2013/2014 de la société se limite à des prestations marginales de location et services.

3) Dépôt d'un projet d'offre publique

Le dépôt du projet d'offre publique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers est désormais prévu dans la 1^{ère} quinzaine de février.

Dans l'attente, la cotation du titre COTTIN FRÈRES reste suspendue.



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 742 260 €
Siège social : 8 Rue Jeanne BARRET, 21000 Dijon
RCS DIJON 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022 Z
CODE ISIN : FR0000071854

Communiqué de COTTIN FRÈRES

Le 7 janvier 2014

La préparation du projet d'offre publique nécessitant un délai supplémentaire, le dépôt du projet d'offre publique prévu au plus tard le 7 janvier 2014 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sera finalement décalé de quelques jours et reste envisagé courant janvier. Dans l'attente, la cotation du titre COTTIN FRÈRES reste suspendue.



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 742 260 €
Siège social : Rue Lavoisier, 21700 Nuits Saint Georges
RCS DIJON 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022 Z
CODE ISIN : FR0000071854

Communiqué

Le 4 décembre 2013

Les comptes sociaux et consolidés du Groupe COTTIN FRERES pour l'exercice annuel achevé le 30 septembre 2013 sont disponibles sur son site Internet, et font apparaître un actif net comptable consolidé de 8,59 M€ soit 3,85 €/action qui tient compte de la cession des actifs effectuée au 30 septembre 2013 et de l'ajustement de provision au titre des risques judiciaires.

Une assemblée générale mixte est convoquée pour le 18 décembre 2013, afin d'approuver ces comptes ainsi qu'une réduction de capital qui permettra à la société COTTIN FRERES de déposer un projet d'offre publique de rachat d'actions. Son prix sera déterminé à l'issue des diligences de la banque présentatrice de l'offre et de l'expert indépendant attestant de son équité, qui sont en cours de réalisation.

Le projet d'offre publique devrait être déposé au plus tard le 7 janvier 2014 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Dans l'attente, la cotation du titre COTTIN FRERES reste suspendue

SA COTTIN FRERES

Société anonyme au capital de 6.742.260 €
Siège social : Rue Lavoisier - 21700 Nuits Saint Georges
RCS : Dijon B 393 305 040

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2013

Les actionnaires de la société Cottin Frères sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le mercredi 18 décembre 2013 à 15 heures à l'Hôtel NOVOTEL au 16, rue du Moulin Noize 21200 Beaune.

L'avis préalable à l'assemblée générale ainsi que l'avis de convocation comprenant l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront proposés au vote des actionnaires ont été publiés respectivement au BALO les 28 octobre et 29 novembre 2013 ainsi que sur le site Internet de la Société (www.cottin-freres.com).

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce, sont publiés sur le site Internet de la Société (www.cottin-freres.com).

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles R 225-88 et R 225-89 du code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée :

- au siège social, rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges auprès de la Direction Juridique

Cottin Frères

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 742 260 euros
Siège social : Rue Lavoisier, 21700 Nuits-Saint-Georges

5. Attestation de la société relative au présent document

« J’atteste que le présent document, qui a été déposé le 4 mars 2014, et qui sera diffusé le 4 mars 2014, soit au plus tard la veille du jour de l’ouverture de l’Offre, comporte l’ensemble des informations requises par l’article 231-28 du Règlement général de l’AMF et par l’instruction AMF 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) relative aux offres publiques d’acquisition, dans le cadre de l’offre initiée par Cottin Frères et visant ses propres actions. A ma connaissance, ces informations sont conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris,

Le 4 mars

Monsieur Louis COTTIN
Président du Conseil d’Administration

6. Annexe



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2013

B.P. 14 - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES - FRANCE

S.A. AU CAPITAL DE 6 742 260 EUROS - R.C.S. DIJON : 393 305 040 - SIRET : 393 305 040 00015

Téléphone : 03 80 62 64 00 – Fax : 03 80 62 64 10

COTTIN FRÈRES
(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2013

		30/09/2013			30/09/2012
	<i>Notes</i>	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées		6 309	5 865	444	4 849
Autres immobilisations financières		61	3	58	410
Total de l'actif immobilisé	<i>Note 1</i>	6 370	5 868	502	5 259
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF					
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés					
Avances sur commandes					
Autres créances	<i>Note 2</i>	14 954	2 489	12 465	12 693
Disponibilités		-		-	-
Charges constatées d'avance	<i>Note 2</i>	4		4	31
Total de l'actif circulant		14 958	2 489	12 469	12 724
TOTAL DE L'ACTIF		21 328	8 357	12 971	17 983

COTTIN FRÈRES
(en milliers d'euros)

BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2013

	Notes	30/09/2013	30/09/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion		370	370
Réserves diverses		7 643	680
Report à nouveau			6 313
Résultat de l'exercice		(6 077)	651
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	Note 3	8 678	14 756
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			203
Provisions pour charges			1 237
Total provisions pour risques et charges	Note 4		1 440
DETTES ET REGULARISATION PASSIF			
Emprunts et dettes financières	Note 5	353	1 380
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 6	1 061	127
Avances reçues sur commandes			
Dettes fiscales	Note 6	22	21
Dettes sociales	Note 6	111	249
Autres dettes	Note 6	2 746	10
Total des dettes		4 293	1 787
TOTAL DU PASSIF		12 971	17 983

COTTIN FRÈRES

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2013
(en milliers)

	Notes	Montants au 30/09/2012	%	Montants au 30/09/2012	%
		12 mois		12 mois	
Prestations de services	Note 8	1 350	99%	1 350	98%
Subventions d'exploitation		11	1%	34	2%
Autres produits		8	1%		
Produits d'exploitation		1 369	100%	1 384	100%
Achats de matières et marchandises					
Variation stocks matières et marchandises					
Marge brute		1 369	100%	1 384	100%
Autres achats et charges externes		(767)		(611)	
Valeur ajoutée		602	44%	773	56%
Impôts, taxes et versements assimilés		(23)		(28)	
Charges de personnel		(481)		(569)	
Charges sociales		(244)		(279)	
Excédent brut d'exploitation		(146)	-11%	(103)	-7%
Dotations aux comptes d'amortissements					
Dotations aux comptes de provisions					
Autres charges de gestion courante		(23)		(19)	
Résultat d'exploitation		(169)	-12%	(122)	-9%
Produits financiers	Note 9	597		236	
Charges financières		(7 347)		(53)	
Résultat financier		(6 750)	-493%	183	13%
Résultat courant avant impôt		(6 919)	-505%	61	4%
Produits exceptionnels	Note 10	1 445		741	
Charges exceptionnelles	Note 10	(683)		(61)	
Résultat exceptionnel		762		680	
Participation des salariés	Note 11	0		0	
Impôt sur les bénéfices		80		(90)	
RESULTAT NET COMPTABLE		(6 077)		651	

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRÈRES de l'exercice clos au 30 septembre 2013.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Vente des actifs opérationnels du Groupe

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2013 a autorisé la cession de l'ensemble des actifs opérationnels du Groupe au Groupe Henri Maire.

Cette cession a été réalisée le 30 septembre 2013 moyennant un prix de cession net des frais liés à la cession de 12,2ME.

Au plan financier, le prix de cession (hors frais : 12.8M€) sera encaissé ainsi (encaissement par la filiale SAS ALC (ex-Labouré-Roi) :

- 3.5 M€ encaissés comptant le 30 septembre 2013 ;
- 2.5 M€ séquestrés pendant le délai d'opposition des créanciers et disponibles à la date d'arrêté des comptes ;
- 1.9 M€ seront encaissés lors de la signature de l'acte notarié (cession des actifs immobiliers)
- 4.9 M€ seront encaissés le 6 janvier 2014.

1.2 Enquête en cours :

Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a dressé, en date du 27 septembre 2010, un procès-verbal de délit constatant la réalisation d'infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi.

Le Tribunal de Grande Instance de Dijon avait, par Ordonnance, autorisé dans le cadre de l'enquête la saisie conservatoire, pour un montant de 2.744 K€, de la créance en compte courant que détient la SA Cottin Frères sur sa filiale la SAS ALC (ex-Labouré Roi). Cette saisie conservatoire constituait pour l'essentiel un engagement financier hors bilan au titre de l'exercice précédent. Le montant alors provisionné dans les comptes correspondait à l'estimation de la sortie de ressources par la Direction, s'élevant à 250K€. En application de l'Ordonnance, cette garantie est devenue exigible suite à la vente des actifs du Groupe. La société Cottin Frères SA étant juridiquement redevable de cette somme, la dette relative à la saisie conservatoire a été constatée dans les comptes de la société Cottin Frères en contrepartie d'une créance sur sa filiale, la SAS ALC (dont le résultat a été impacté).

A ce jour, le Parquet n'a toutefois pas précisé les suites qu'il entend apporter à cette enquête : aucune juridiction n'a été saisie ni aucune somme versée. Le dossier pénal a été transmis aux avocats du Groupe.

La sortie de ressource demeure à ce jour non prévisible et pourrait être plus ou moins élevée que le montant de la créance saisie (Cf. §1.3).

1.3. Continuité d'exploitation

Le calendrier d'encaissement du prix de cession des actifs opérationnels du Groupe, tel que décrit à la fin du § 1.1, permet de faire face au paiement de l'ensemble des engagements du Groupe et de son passif, y compris dans l'hypothèse où le Groupe serait contraint de verser les 2.744 K€ visés au § 1.2.

Ce calendrier permettra également de financer les opérations prévues au cours de l'exercice ouvert le 1er octobre 2013 (cf. Note 19). Dans le cadre des opérations de retrait envisagées, le Groupe a reçu d'une banque partenaire l'assurance de l'octroi une garantie destinée à assurer le financement de l'offre publique de rachat qui se déroulera au cours du 1er trimestre 2014.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Méthodes comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2.1. Immobilisations financières :

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, dont la valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette de la société détenue ainsi que de ses perspectives financières. En l'occurrence, au 30 septembre 2013, compte tenu de la cession de leurs actifs opérationnels par les filiales, la provision a été assise sur la seule quote-part de capitaux propres.

Ainsi, au cours de l'exercice, la société a :

- o repris une partie de la provision pour dépréciation des titres de sa filiale LAC (ex-Nicolas Potel) à hauteur de 442K€
- o doté une provision pour dépréciation des titres de sa filiale ALC (ex-Labouré-Roi) à hauteur de 4.840K€
- o doté une provision pour dépréciation des titres de sa filiale Vignobles & Vineyards à hauteur de 7K€ (Cf. Notes 1 et 9).

Dans le cas où la valeur d'inventaire est négative, la société Cottin Frères appréhende le risque de perte en constituant une provision pour risque.

Ainsi, au cours de l'exercice, la société a repris le solde de la provision pour situation nette négative de sa filiale LAC pour 203K€, suite au profit réalisé au cours de l'exercice par cette société. La reprise de provision a impacté le résultat exceptionnel de l'exercice (Cf. Notes 4 et 10).

- Des actions propres de la société :

- 15 540 actions (soit 0.69% du capital), gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (Cf. Note 9).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

2.2.2. Disponibilités :

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires.

2.2.3. Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette de la société détenue ainsi que de ses perspectives financières.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

Les créances à plus d'un an sont classées parmi les immobilisations financières.

2.2.4. Provisions pour risques et charges :

Conformément au règlement CRC 2000-06, une provision est constituée dès qu'une sortie probable de ressources, sans contrepartie, est identifiée.

Le poste inclut les provisions pour situation nette négative de filiales (cf. § 2.2.1).

2.2.5. Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation brut d'inflation : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au delà
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement s'élève à 63K€ au 30 septembre 2013, contre 146K€ au 30 septembre 2012, sachant que la quasi totalité de l'effectif de la société a été cédé avec les actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013.

2.2.6. Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

2.2.7. Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la société SA COTTIN FRÈRES s'est constituée société " tête de groupe " dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS ALC, la SAS LAC et l'EURL VIGNOBLES & VINEYARDS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRÈRES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où la filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale.

Suite à la cession des actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013, le solde de la provision de l'exercice précédent (1.237K€) a été repris, faute de perspective de retour aux bénéfices des filiales (Cf. Note 10).

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2013

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations	6 309			6 309
Actions propres *	90		31	59
Autres immobilisations financières **	334	2	334	2
Valeur Brute	6 733	2	365	6 370
Provisions sur titres ***	(1 460)	(4 847)	442	(5 865)
Provisions sur actions propres	(14)		11	(3)
Valeur Nette	5 259	(4 845)	818	502

* Au 30 septembre 2013, la société détient 15 540 actions propres par le biais du contrat de liquidités. Dans le cadre de ce contrat, la société a acheté au cours de l'exercice 46.879 actions au prix moyen de 3.93€ et en a vendu 52.574 au prix moyen de 4.10€.

** Sur les 308K€ bloqués sur un compte bancaire courant au 30 septembre 2012 dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault, il reste 153K€ bloqués à échéance à moins d'un an. Par conséquent, cette somme figure en « autres créances » (Cf. Note 2).

*** Dont (Cf. § 2.2.1) :

- 7K€ dotés sur les titres Vignobles & Vineyards
- 4.840K€ dotés sur les titres de la SAS ALC
- 442K€ de reprise de dépréciation sur les titres de la SAS LAC.

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2013

	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées aux participations *	11 934	11 934	
Créances fiscales et sociales **	310	230	80
Charges constatées d'avance	4	4	
Autres créances ***	221	221	
TOTAL	12 469	12 389	80

* Dont :

- compte courant détenu sur la filiale ALC, déprécié sur l'exercice au regard de la situation nette de cette dernière à hauteur de 2.489K€ (Cf. Note 9)
- créance sur la filiale ALC en contrepartie de la dette constatée au titre de la saisie conservatoire (Cf. § 1.2 et note 6).

** Correspond à une créance résultant du report en arrière du déficit Groupe 2013 (Cf. Note 11).

*** Dont 153K€ correspondant à une somme bloquée sur un compte bancaire courant dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault, à échéance mars 2014 (Cf. Note 1).

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2013

3.1 : Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

Il n'existe aucun instrument dilutif du capital.

Le nombre d'actions en circulation au 30 septembre 2013 s'élève à 2.231.880 (la différence s'explique par les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité : 15.540).

3.2 : Tableau de variation des capitaux propres

	30/09/2012	Variation du capital	Affectation du résultat 30/09/2012	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	30/09/2013
Capital social	6 742					6 742
Prime d'émission et de fusion	370					370
Réserve légale	674					674
Autres réserves	6		6 963			6 969
Report à nouveau	6 313		- 6 313			-
Résultat de l'exercice 2012	651		- 651			-
Résultat de l'exercice 2013					- 6 077	- 6 077
TOTAL	14 756	-	-	-	- 6 077	8 678

NOTE 4 : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2012	Dotation	Reprise	30/09/2013
Provision pour risques				
Situation nette négative des filiales *	203		203	-
Provision pour charges				
Provision restitution d'impôt **	1 237		1 237	-
TOTAL	1 440	-	1 440	-

* Ajustement de la provision en fonction de la situation nette de la filiale la SAS LAC au 30/09/2013 (Cf. § 2.2.1).

** Suite à la cession des actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013, le solde de la provision de l'exercice précédent a été repris (Cf. § 2.2.7).

NOTE 5 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.1 : Détail des dettes financières

	30/09/2012	30/09/2013
Découverts en concours bancaires	63	11
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	-	-
Intérêts courus sur dettes financières		
Sous-total dettes financières bancaires	63	11
Comptes courants groupe	246	296
Comptes courants actionnaires	1 071	46
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 380	353

5.2 : Echancier des dettes financières bancaires

	30/09/2012	30/09/2013
A moins d'un an	63	11
Entre un et cinq ans		
A plus de cinq ans		
TOTAL	63	11

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2013

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

Au 30 septembre 2013, les dettes fournisseurs sont impactées par les honoraires liées à la cession des actifs opérationnels du Groupe.

Aussi, la quasi totalité de l'effectif de la société a été transféré avec les actifs opérationnels du Groupe, impactant ainsi les dettes sociales.

La dette relative à la saisie conservatoire (2.744K€) dont la société Cottin Frères SA est juridiquement redevable, figure en « autres dettes » (Cf. § 1.2 et Note 2).

NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2013

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRÈRES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2013 de la manière suivante :

Montants concernant des entreprises liées	2012	2013
Créances fiscale	-	5
Autres créances	14 563	9 190
Emprunts et dettes financières diverses (comptes courants)	246	296
Dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	76
Dettes fiscales	-	-
Autres dettes	-	-
Chiffres d'affaires	1 350	1 350
Charges d'exploitation	-	76
Charges financières	-	-
Produits financiers	200	130

NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France.

NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2013

	30/09/2012	30/09/2013
Intérêts des emprunts et dettes financières	(41)	(11)
Dotation provision pour dépréciation comptes courants **	-	(2 489)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	200	130
Autres produits financiers *	31	14
Dotation/Reprise de provision pour dépréciation des titres de participation **	4	(4 405)
Dotation/Reprise de provision actions propres (Cf. § 2.2.1)	(11)	11
TOTAL	183	(6 750)

* Correspond à la rémunération de la trésorerie placée par la société sur l'exercice.

** Cf. Notes 1 et 2.

NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2013

	30/09/2012	30/09/2013
Boni/(Mali) de cession des actions propres	(19)	(1)
Reprise de provision pour risque sur situation nette négative filiale *	58	203
Produits et charges exceptionnels divers **	(42)	(677)
Variation de provisions pour restitution d'impôts ***	683	1 237
TOTAL	680	762

* Cf. § 2.2.1

** Essentiellement composés des frais liés à la cession des actifs opérationnels du Groupe

*** Cf. Note 4 et § 2.2.7

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2013

11.1 : Situation fiscale latente

<i>En K€</i>	<u>Base</u>	<u>Impôt à 34 1/3 %</u>
Allègements : - (Organic)	2	1
TOTAL	2	1

11.2 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	(6 920)	-
Résultat exceptionnel *	762	-
Créance de carry back		80
TOTAL	(6 158)	80

* Dont reprise de provision pour restitution des déficits non imposable (Cf. § 2.2.7 et Note 4).

Le produit d'impôt de l'exercice se ventile comme suit :

- Impôts sur le résultat propre de la société mère	: -
- Créance née du report en arrière du déficit 2013	: <u>80K€</u>
TOTAL	: 80K€

NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2013

	30/09/2012	30/09/2013
Cadres	6	6
TOTAL	6	6

La quasi totalité de l'effectif de la société a été transféré avec les actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013.

NOTE 13 : REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	19
Rémunération allouée aux Administrateurs	86	85
- dont Président Directeur Général	43	42
- dont Directeur Général Délégué	43	43

NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2013

Engagements donnés :	30/09/2012	30/09/2013
- Saisie du compte courant détenu sur la société LABOURE ROI *	2 744	
- Cautionnement solidaire de la SA COTTIN FRERES en garantie d'un emprunt souscrit par sa filiale LABOURE ROI **	398	
- Indemnités de départ à la retraite	146	63
- Cautions solidaires données aux Banques en garantie des crédits court terme accordés à sa filiale LABOURE ROI **	4 360	
- Convention de garantie d'actif et de passif à l'acquéreur dans le cadre de la cession du Domaine de Meursault ***	2 275	157
Engagements reçus :	30/09/2012	30/09/2013
- Caution bancaire reçue dans le cadre de la garantie d'actif et de passif suite à la cession du Domaine de Meursault ***	615	157

*Cet engagement est devenu une dette au 30 septembre 2013 (Cf. Note 15).

**Dans le cadre de cette cession, le Groupe s'est libéré de ses contraintes bancaires, procédant au remboursement de la quasi-totalité de ses lignes de crédit et à la levée des garanties correspondantes.

***Suite à la cession du Domaine de Meursault sur l'exercice clos le 30 septembre 2011, la société a consenti une convention de garantie d'actif et de passif à l'acquéreur, elle-même garantie par une caution bancaire (plafond initial : 2.3 M€, dégressive jusqu'au 30 juin 2013 et pour la durée du délai de prescription applicable en matière fiscale, parafiscale, sociale, environnementale). Au 30/09/2013, le montant de la garantie restante s'élève à 157K€, à échéance 31/03/2014.

NOTE 15 : AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'enquête en cours faisant l'objet d'une description au paragraphe 1, le Tribunal de Grande Instance de Dijon avait autorisé, au cours de l'exercice précédent, la saisie pour un montant de 2.744 K€ de la créance en compte courant que détient la SA Cottin Frères sur sa filiale la SAS ALC. Conformément aux termes de l'ordonnance, cette garantie est devenue exigible dans le cadre de la vente des actifs du Groupe. La société Cottin Frères SA étant juridiquement redevable de cette somme, la dette relative à la saisie conservatoire a été constatée dans les comptes de la société Cottin Frères en contrepartie d'une créance sur sa filiale, la SAS ALC (dont le résultat a été impacté).

A ce jour, le Parquet n'a toutefois pas précisé les suites qu'il entend apporter à cette enquête : aucune juridiction n'a été saisie ni aucune somme versée. Le dossier pénal a été transmis aux avocats du Groupe.

La sortie de ressource demeure à ce jour non prévisible et pourrait être plus ou moins élevée que le montant de la créance saisie (Cf. §1.3).

NOTE 16 : MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

NOTE 17 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

	30/09/2013
<u>Produits a recevoir :</u>	
Etat, produits à recevoir	3
Créditeurs divers	63
Intérêts courus à recevoir	130
TOTAL	196
<u>Charges à payer</u>	
Factures non parvenues	1 061
Intérêts courus comptes courants	9
Congés à payer	10
Autres charges de personnel à payer	11
Charges sociales sur congés à payer	4
Organismes sociaux, autres charges à payer	10
Etat, charges à payer	2
Charges à payer diverses *	2 746
TOTAL	3 853
TOTAL charges constatées d'avance	4

*dont 2.744K€ de saisie conservatoire (Cf. § 1.2).

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions conclues avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe détenues en totalité sont les suivantes :

- Comptes courants d'actionnaires : 46K€ (Cf. Note 5.1).

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du Groupe Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2013, notamment s'agissant de l'évolution de l'enquête en cours (Cf. § 1.2).

Par ailleurs, la cession à cette date de l'ensemble des actifs opérationnels entraîne l'obligation de proposer aux actionnaires minoritaires une offre publique de rachat d'actions, qui devrait être réalisée par la société Cottin Frères pour un prix en cours de discussion et avec un coût de réalisation de l'ordre de 250 K€ HT à comptabiliser sur l'exercice suivant. Le prix d'achat unitaire maximum sera déterminé en considération des conclusions d'une expertise indépendante qui, conformément à la réglementation, attestera de l'équité de l'offre.

Compte tenu de l'échéancier des créances liées à la cession des actifs opérationnels, le décaissement lié à cette opération ne pourra intervenir avant janvier 2014.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1. Filiale (+ de 50%)											
SAS ALC	806	590	100	4 839		11 679		40 473	-3 079		ex 30/09/13
SAS LAC	50	-209	100	1 460	442	-288		73	651		ex 30/09/13
VIGNOBLES & VINEYARDS	10	4	100	10	3	-3			-1		ex 30/09/13
2. Participations (10 à 50%)											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
1. Filiales non reprises au § A											
a) Filiales françaises											
b) Filiales étrangères											
2. Participations non reprises au § A											
a) Dans des sociétés françaises											
b) Dans des sociétés étrangères											

* Hors comptes courants d'intégration fiscale

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'Administration

Je vous rappelle que votre Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil d'administration
- Madame Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN, Jacques CALVET et Antoine MAZAS, Membres du Conseil d'administration

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM, Antoine MAZAS et Jacques CALVET sont considérés comme membres indépendants du Conseil d'Administration.

Fréquence des réunions

L'article 12 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Je vous rends compte des réunions du Conseil d'Administration, qui s'est réuni sept fois au cours de l'exercice.

Le calendrier et l'agenda des réunions ont été les suivants au cours de l'exercice écoulé :

- Conseil d'Administration du 25 janvier 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du douze octobre 2012
 - Examen des comptes, arrêté du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et des comptes consolidés au 30 septembre 2012 ;
 - Rapport du président du conseil d'administration ;
 - Rapport de gestion du conseil d'administration à présenter à l'assemblée ;
 - Fixation de la date de l'assemblée ayant à statuer sur les comptes et bilan arrêtés au 30 septembre 2012 et fixation de l'ordre du jour ;
 - Rédaction des projets de résolutions à soumettre à l'assemblée ;
 - Chiffre d'affaires, niveau des stocks et endettement ;
 - Questions diverses.
- Conseil d'Administration du 19 avril 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2013 et approbation du procès-verbal y afférent ;
 - Analyse de la situation actuelle de la société et des résultats de l'activité ;
 - Examen de deux offres de reprise éventuelle des activités des sociétés du groupe.
- Conseil d'Administration du 30 mai 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du 19 avril 2013
 - Examen de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013
 - Résultat au 31 mars 2013 (1er semestre de l'exercice)
 - Chiffres d'affaires
 - Niveaux des stocks, endettement, trésorerie
 - Questions diverses
- Conseil d'Administration du 31 juillet 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du 30 mai 2013
 - Situation de l'entreprise
 - Adossement repreneur
 - Fixation date assemblée générale
 - Questions diverses
- Conseil d'Administration du 20 septembre 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du 30 mai 2013
 - Examen du projet de cession de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN FRÈRES ;
 - Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué à l'effet de conclure l'ensemble des actes relatifs à ladite opération de cession ;
 - Questions diverses.

- Conseil d'Administration du 11 octobre 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du 20 septembre 2013 ;
 - Point sur la réalisation des opérations de cession des activités du Groupe ;
 - Examen d'un projet de réduction de capital social dans le cadre d'une offre publique de rachat préalable à un éventuel retrait obligatoire ;
 - Préparation d'une assemblée générale mixte ;
 - Convocation d'une assemblée générale mixte ;
 - Questions diverses.
- Conseil d'Administration du 19 novembre 2013 :
 - Examen du compte rendu de la réunion du onze octobre 2013
 - Examen des comptes, arrêté du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et des comptes consolidés au 30 septembre 2013 ;
 - Questions diverses.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil d'Administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'Administration au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil d'Administration.

Information des membres du Conseil d'Administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRÈRES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

Code de gouvernance - Comités spécialisés

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil d'Administration veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour.

Autorisations de conventions par le Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique entre une société du Groupe et un administrateur n'a été autorisée par le Conseil.

Pouvoirs de la Direction Générale

Aux termes de l'article 15 des statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du Conseil d'Administration sur son montant et ses modalités.

Aux termes de l'article 16 des statuts de la société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Procédures de contrôle interne

Définition du contrôle interne :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directeur Général,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Processus de contrôle interne

- A la suite de la cession des actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013, la seule activité poursuivie par le Groupe est rattachée à l'activité de holding de Cottin Frères SA. Aussi, la quasi totalité de l'effectif du Groupe a été transféré avec les actifs opérationnels.
- Les responsabilités de chaque membre du Groupe ont donc été réduites et se résument désormais à la fonction de finances.
- Dans ces conditions, le contrôle interne, dont le dispositif et les objectifs se sont largement allégés, est centralisé sur le Directeur Général qui en est donc le principal acteur.

Préalablement à cette cession, chacun des membres disposait de responsabilités organisées par grande fonction : les achats de vins, la production, les ventes, la finance, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Les responsables fonctionnels et opérationnels étaient quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directeur Général et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe avait mis en place des délégations de responsabilités précisant celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existaient dans les différents services du Groupe et renforçaient ainsi le contrôle interne.

A la suite de la cession des actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013, la seule activité poursuivie est rattachée à l'activité de holding de Cottin Frères SA, ainsi que le suivi des risques et charges sur procédure ou litige en cours non transférés à l'acquéreur.

Le Groupe avait renforcé certains principes (normes de production, suivi des certifications, respect de l'environnement) suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).

Dans le cadre de la cession des actifs opérationnels, les contrats d'assurance ont été transférés à l'acquéreur à la date de cession.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de Nuits-Saint-Georges des travaux de tenue de comptabilité, de

reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Gestion des risques

Suite à la cession des actifs, le Groupe s'est libéré des risques opérationnels attachés aux activités de négoce de vins (mondialisation du marché du vin, conditions climatiques, contexte concurrentiel, gestion des approvisionnements...).

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change : suite à la cession des actifs, le risque de change ne porte que sur les créances facturées en devises restant à être encaissées à la clôture (peu significatives).

Le risque de liquidité : l'endettement a été totalement restructuré suite à la vente des actifs. En effet, toutes les garanties et nantisements existants ont été levées, à savoir :

- Nantisements de fonds de commerce,
- Cautions solidaires données aux banques en garantie des crédits court terme,
- Gage sur stocks au profit des partenaires avec lesquels le financement du Groupe avait été renégocié au cours de l'exercice précédent.

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures. Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui ne pourrait toutefois pas dégrader son résultat financier de manière significative.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRÈRES élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

Conclusion

L'évolution récente du Groupe amène à réorganiser totalement le contrôle interne, dans la mesure où seules 3 personnes, dont le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, n'ont pas été transférées à l'acquéreur des activités opérationnelles. Ces 3 personnes se répartissent les différentes fonctions, à savoir : la finance, la gestion des litiges et la gestion des obligations liées à une société cotée.

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

Rue Lavoisier

21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2013

COTTIN FRÈRES
Société Anonyme
Rue Lavoisier
21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRÈRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les notes 1.2, 1.3, 15 et 19 de l'annexe exposent les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013 fondé sur l'hypothèse de continuité d'exploitation.
- Les notes 1.2, 1.3 et 15 de l'annexe exposent les données relatives à l'enquête en cours menée par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE), et en particulier pour ce qui concerne l'incertitude sur les conséquences et les risques liés à cette enquête.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Comme exposé dans la première partie du présent rapport, les notes 1.2, 1.3, 15 et 19 de l'annexe exposent les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013 fondé sur l'hypothèse de continuité d'exploitation. La note 1.3 de l'annexe expose en particulier la capacité du groupe à faire face à ses engagements et ses passifs.

Sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces hypothèses. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Enquête en cours

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 1.2, 1.3 et 15 de l'annexe exposent les données de l'enquête en cours menée par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) et notamment l'appréciation par la Direction des conséquences et de l'incidence financière des risques liés à cette enquête.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Titres de participation et créances rattachées aux participations

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des titres de participation, et des créances rattachées auxdits titres dont la valeur au bilan est estimée selon les règles décrites dans la note 1 de l'annexe intitulée « Faits caractéristiques », paragraphe 2.2.1, et dans les notes 2 et 9 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et le caractère raisonnable des estimations retenues pour déterminer le montant des provisions sur titres des filiales ALC (ex Labouré roi) et LAC (ex Nicolas Potel) et du compte courant de la filiale ALC. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT et
Associés
Yves LLOBELL

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

Rue Lavoisier

21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration
de la société COTTIN FRÈRES**

Exercice clos le 30 septembre 2013

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

Rue Lavoisier
21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société COTTIN FRÈRES

Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COTTIN FRÈRES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dijon, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT et
Associés
Yves LLOBELL

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE AU 30 SEPTEMBRE 2013

en milliers d'euros	Note	Septembre 2013	Septembre 2012
ACTIF			
Ecart d'acquisition	Note 4.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles	Note 4.2	-	13
Immobilisations incorporelles		-	13
Terrains		-	465
Terres à vignes		-	-
Actifs biologiques		-	-
Constructions		-	928
Autres immobilisations corporelles		47	2 785
Immobilisations corporelles	Note 4.3	47	4 178
Titres de participation de sociétés non consolidées		81	97
Participations mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers		13	319
Actifs financiers	Note 4.4	94	416
Impôts différés actifs		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		141	4 607
Stocks	Note 4.5	-	15 723
Créances clients	Note 4.6	4 776	5 839
Autres créances d'exploitation	Note 4.6	9 607	3 015
Actifs d'impôt exigible		85	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	608
TOTAL ACTIF COURANT		14 468	25 185
Actifs destinés à la vente	Note 4.16	1 803	
TOTAL ACTIF		16 412	29 791
PASSIF			
Capital social	Note 4.7	6 742	6 742
Ecart de réévaluation		-	-
Résultats non distribués		7 971	7 353
Résultat de l'exercice		(6 120)	587
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		8 593	14 682
Intérêts minoritaires en réserves		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		8 593	14 682
Dettes financières à long-terme	Note 4.9	-	283
Provisions	Note 4.8	63	274
Impôts différés passifs	Note 4.14	-	1 618
TOTAL PASSIF NON COURANT		63	2 175
Dettes financières à court terme	Note 4.9	1 059	7 574
Provisions	Note 4.8	328	1 049
Dettes d'exploitation	Note 4.10	6 369	4 133
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Autres dettes courantes	Note 4.10	-	178
TOTAL PASSIF COURANT		7 756	12 934
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		7 819	15 109
Passifs destinés à la vente			
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		16 412	29 791

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2013	Septembre 2012 (Cf. Note 1)	Septembre 2012 Publié
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires	Note 4.15	-	-	32 862
Achats de vins et matières sèches		-	-	(20 876)
Variation des stocks de vins et matières sèches		-	-	(4 432)
Variation des provisions pour dépréciation des stocks		-	-	1 449
Marge brute		-	-	9 003
Autres achats et charges externes		(404)	(256)	(3 754)
Valeur ajoutée		(404)	(256)	5 250
Subvention d'exploitation		-	-	594
Impôts et taxes		-	-	(502)
Charges de personnel	Note 4.13	(287)	(235)	(3 563)
Variation des provisions sur créances et litiges		-	-	17
Dotations aux amortissements		-	-	(718)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(691)	(491)	1 078
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.11	(2 760)	(41)	(19)
RESULTAT OPERATIONNEL		(3 451)	(532)	1 059
Produits financiers		14	32	73
Charges financières		(11)	(42)	(191)
Résultat financier	Note 4.12	3	(10)	(118)
RESULTAT AVANT IMPOT		(3 448)	(542)	941
Impôt sur les bénéfices	Note 4.14			(354)
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES		(3 448)	(542)	587
Résultat des activités abandonnées	Note 4.16	(2 672)	1 129	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(6 120)	587	587
Attribuable à:				
Part du Groupe		(6 120)	587	587
Part des intérêts minoritaires		(6 120)	587	587
<i>Résultat par action (en euros) :</i>				
de base (résultat net)		(2,72)	0,26	0,26
dilué (résultat net)		(2,72)	0,26	0,26
Etat du Résultat global				
<i>en milliers d'euros</i>		Septembre 2013	Septembre 2012	Septembre 2012 Publié
Résultat net		(6 120)	587	587
Résultat global		(6 120)	587	587
Attribuable à:				
Part du Groupe		(6 120)	587	587
Part des intérêts minoritaires				

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles		
Résultat net - part du groupe avant impôt	(3 448)	941
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
Dotations aux amortissements et perte de valeur d'actifs immobilisés	-	718
Variation des provisions (yc provision/sociétés non consolidées)	(666)	(116)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(12)	(1)
Paielement des impôts sur le résultat	(80)	(80)
Marge brute d'autofinancement	(4 206)	1 462
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	-	2 983
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés	1 063	(207)
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	870	(5 863)
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	(6 692)	(1 049)
Variation du besoin en fond de roulement	(4 759)	(4 136)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(8 965)	(2 674)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	(324)
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Variation des autres immobilisations financières	306	308
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-
Cession d'immobilisations	-	1
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	306	(15)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) des dettes financières	(1 545)	(4 197)
(Décaissement)/Encaissement sur cession d'actions propres	31	(56)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 514)	(4 253)
Flux net de trésorerie liés aux activités abandonnées (Cf. Note 4.16)	14 818	-
Variation de trésorerie	4 645	(6 942)
Trésorerie à l'ouverture de la période	(5 659)	1 283
Trésorerie à la clôture de la période	(1 014)	(5 659)
Variation de la trésorerie	4 645	(6 942)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

	Attribuable aux actionnaires de la Société			Intérêts minoritaires	Total
<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice		
Situation au 30 septembre 2011	6 742	6 106	1 303	-	14 151
Affectation du résultat 2011		1 303	(1 303)		-
Actions auto-détenues		(56)			(56)
Dividendes versées					0
Résultat au 30 septembre 2012			587		587
Situation au 30 septembre 2012	6 742	7 353	587	-	14 682
Affectation du résultat 2012		587	(587)		-
Actions auto-détenues		31			31
Dividendes versées					-
Résultat au 30 septembre 2013			(6 120)		(6 120)
Situation au 30 septembre 2013	6 742	7 971	(6 120)	-	8 593

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 19 novembre 2013, le Conseil d'Administration de la société a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2013. Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Vente des actifs opérationnels du Groupe

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2013 a autorisé la cession de l'ensemble des actifs opérationnels du Groupe au Groupe Henri Maire.

Cette cession a été réalisée le 30 septembre 2013 moyennant un prix de cession net des frais liés à la cession de 12,2ME. L'opération s'est traduite par la constatation d'une moins-value nette globale de 2,3ME.

Au plan comptable, la cession de la totalité des actifs opérationnels est présentée conformément aux principes de la norme IFRS 5 (Activités abandonnées).

Les principales conséquences sur les états financiers consolidés peuvent être résumées ainsi :

- Etat de la situation financière consolidée :
 - o la juste valeur nette des frais de cession de l'ensemble immobilier cédé séparément par acte notarié (en cours d'établissement), constitue le solde des actifs relatifs aux activités abandonnées (Cf. Note 4.16)
 - o les actifs et passifs des activités poursuivies concernent essentiellement l'activité de société holding cotée, le besoin en fonds de roulement de l'activité cédée (la cession ayant porté sur les actifs et non les titres) et les risques et charges non transférés à l'acquéreur.
- Etat du résultat global consolidé :
 - o ne figurent dans le résultat opérationnel des activités poursuivies que les frais inhérents à l'activité de holding cotée, ainsi que la saisie conservatoire du Tribunal de Grande Instance s'élevant à 2.744K€ (Cf. Notes 1.2 et 4.10)
 - o le résultat des activités de négoce de vins de l'exercice ainsi que le résultat de cession de ces activités au cours de l'exercice figurent dans le résultat des activités abandonnées (cf. Note 4.16).
- Tableau consolidé des flux de trésorerie :
 - o présentation des flux de trésorerie liés au résultat des activités abandonnées sur une ligne distincte (Cf. Note 4.16).

Au plan financier, le prix de cession (hors frais : 12.8M€) sera encaissé ainsi :

- 3.5 M€ encaissés comptant le 30 septembre 2013 ;
- 2.5 M€ séquestrés pendant le délai d'opposition des créanciers et disponibles à la date d'arrêt des comptes ;

- 1.9 M€ seront encaissés lors de la signature de l'acte notarié (cession des actifs immobiliers)
- 4.9 M€ seront encaissés le 6 janvier 2014.

De plus, dans le cadre de cette cession, le Groupe s'est libéré de ses contraintes bancaires, procédant au remboursement de la quasi-totalité de ses lignes de crédit et à la levée des garanties correspondantes.

1.2 Enquête en cours :

Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a dressé, en date du 27 septembre 2010, un procès-verbal de délit constatant la réalisation d'infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi.

Le Tribunal de Grande Instance de Dijon avait, par Ordonnance, autorisé dans le cadre de l'enquête la saisie conservatoire, pour un montant de 2.744 K€, de la créance en compte courant que détient la SA Cottin Frères sur sa filiale la SAS ALC (ex-Labouré Roi). Cette saisie conservatoire constituait pour l'essentiel un engagement financier hors bilan au titre de l'exercice précédent. Le montant alors provisionné dans les comptes correspondait à l'estimation de la sortie de ressources par la Direction, s'élevant à 250K€. En application de l'Ordonnance, cette garantie est devenue exigible suite à la vente des actifs du Groupe : une dette a donc été comptabilisée à due concurrence dans les comptes au 30 septembre 2013, impactant le compte de résultat des activités poursuivies (cf. Note 4.11).

A ce jour, le Parquet n'a toutefois pas précisé les suites qu'il entend apporter à cette enquête : aucune juridiction n'a été saisie ni aucune somme versée. Le dossier pénal a été transmis aux avocats du Groupe.

La sortie de ressource demeure à ce jour non prévisible et pourrait être plus ou moins élevée que le montant de la créance saisie (Cf. §1.3).

Par ailleurs, la société a maintenu sa provision de 250 K€ au titre des frais juridiques, divers et accessoires liés à la procédure.

1.3. Continuité d'exploitation

Le calendrier d'encaissement du prix de cession des actifs opérationnels du Groupe, tel que décrit à la fin du § 1.1, permet de faire face au paiement de l'ensemble des engagements du Groupe et de son passif, y compris dans l'hypothèse où le Groupe serait contraint de verser les 2.744 K€ visés au § 1.2.

Ce calendrier permettra également de financer les opérations prévues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 (cf. Note 5.4). Dans le cadre des opérations de retrait envisagées, le Groupe a reçu d'une banque partenaire l'assurance de l'octroi une garantie destinée à assurer le financement de l'offre publique de rachat qui se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2014.

1.4 Périmètre de consolidation

La cession en date du 30 septembre 2013 a porté sur les actifs et certains passifs du Groupe, et non sur des titres de sociétés. En conséquence, le périmètre de consolidation est identique à celui de l'an passé.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1. GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2013 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2013. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

2.1.1. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013 :

Norme/ Interprétation	Date d'application	Date d'adoption par l'UE
IAS 19 (2013) « Avantages du personnel »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	5 juin 2012
IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	11 décembre 2012
IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	11 décembre 2012
Amendement à IFRS 1 « Prêts publics »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	4 mars 2013
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	11 décembre 2012
IFRS 11 « Partenariats »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	11 décembre 2012
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	11 décembre 2012
IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	11 décembre 2012

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er octobre 2012.

Pour le reste, les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception du point suivant :

- Application de la norme IFRS 5 pour les activités destinées à être cédées, ayant un impact significatif sur la présentation des états financiers (Cf. Notes 2.3.3 et 4.16).

2.1.2. Estimations réalisées

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement :

- les durées d'amortissement des actifs immobilisés ;
- les dépréciations de stocks ;
- les engagements de retraite.

Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

2.2. PRINCIPES COMPTABLES

2.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ces activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	Ex-N° SIREN *
SAS ALC (ex Labouré-Roi)*	Française	Dijon	100 %	035 680 123
SAS LAC (ex Nicolas Potel)*	Française	Dijon	100%	408 068 054
EUURL Vignobles et Vineyards	Française	Nuits St Georges	100%	497 689 463

*en cours d'immatriculation suite au transfert de siège social.

La société Laboure Roi USA détenue à 100%, n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif (cf. note 4.4).

Variation de périmètre au cours de l'exercice :

Aucune variation de périmètre n'est à signaler au cours de l'exercice.

2.2.2.Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.3.Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2013.

2.2.4.Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

2.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Compte tenu de la vente des actifs opérationnels du Groupe (Cf. Note 1.1), les écarts d'acquisition (totalement dépréciés depuis le 30/09/2009) ont été sortis du bilan au 30/09/2013.

Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilité différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont fonction de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, le cas échéant diminué de la valeur résiduelle estimée, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements ...	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Au 30 septembre 2013, compte tenu de la cession de la totalité des actifs opérationnels, le poste n'est plus constitué que des actifs liés aux activités maintenues.

2.3.3. Actifs et passifs destinés à être cédés et résultat des activités abandonnées

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « Actifs destinés à la vente » du bilan. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs destinés à la vente » du bilan.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées. Au niveau du bilan, conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées relatifs aux exercices antérieurs présentés n'ont pas été reclassés sur une ligne isolée. Enfin, au niveau des notes de l'annexe sur les éléments du compte de résultat, les chiffres comparatifs indiqués pour N-1 tiennent compte des produits et charges des activités destinées à être cédées.

Les actifs opérationnels du Groupe, cédés le 30 septembre 2013, sont présentés conformément à ces principes (Cf. Note 1.1).

2.3.4. Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production. A cet égard, le groupe examine notamment l'adéquation de son stock (par appellation et millésime) aux conditions du marché. Les dépréciations de stocks ont été alignées sur une valeur déterminée par le biais d'une expertise indépendante faite au cours de l'exercice précédent.

La norme IAS 23 révisée (Coûts d'emprunt) ne modifie pas le calcul du coût de revient des stocks de vins du Groupe ; les bien produits « en grande quantité de manière répétitive », n'entrant pas dans son champ d'application.

Au 30 septembre 2013, l'ensemble des stocks a été cédé.

2.3.5. Créances

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions sont constituées progressivement dès lors que l'ancienneté des créances est le principal indicateur de risque.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

Les créances dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées parmi les immobilisations financières.

Les créances envers des organismes publics, résultant notamment de subventions à recevoir au titre d'actions commerciales menées à l'export, sont valorisées suite à un examen minutieux de chaque dossier et du contrôle des conditions de forme et de fond d'attribution des subventions.

Le Groupe Cottin Frères a mis en place sur l'exercice précédent un contrat de cession de créances clients par le biais d'opérations d'affacturage. Au 30 septembre 2013, le Groupe a maintenu les actifs à son bilan, à hauteur de son implication continue dans ces actifs pour un montant de 2.4M€ (Cf. Note 4.6).

2.3.6. Impôts sur les bénéfices et provisions pour impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée. Ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Suite à la cession des actifs opérationnels au 30 septembre 2013, il n'existe quasiment plus de différences dans le temps entre la comptabilisation de charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal (reprise dans les résultats comptables des soldes d'amortissements dérogatoires, de provisions pour hausse de prix...). Par conséquent, le solde d'impôts différés passifs du 30 septembre 2012 (1.6M€) a été repris au cours de l'exercice et impacte par conséquent positivement le résultat de cession du Groupe.

Par ailleurs, en l'absence de perspectives de profit suffisantes, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur le déficit fiscal du Groupe reportable en avant (base : 0,4M€).

2.3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes en banque disponibles, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques.

2.3.8. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Ces provisions sont évaluées par le Groupe au mieux de la connaissance des risques encourus.

2.3.9. Provisions pour retraite

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

2.3.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

2.3.11. Revenu

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en compte de résultat lorsque les conditions d'attribution mentionnées sur la notification sont remplies (ex : engagement de dépenses pour l'exportation conditionnant le versement de la subvention).

2.3.12. Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé des activités maintenues avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs,
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition et des titres de sociétés non consolidées),
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des événements exceptionnels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les bénéfices.

2.3.13. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent pour les activités maintenues :

- les produits et charges financiers comprennent :
- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les dividendes reçus des participations non consolidées,
- le résultat de change sur opérations financières,
- les produits de placement de trésorerie.

NOTE 3 : SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 et avec l'organisation de la force commerciale du Groupe : la seule activité exercée par le groupe Cottin Frères jusqu'au 30 septembre 2013 est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURE ROI et NICOLAS POTEL.

Au 30 septembre 2013, l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe a été cédé.

NOTE 4 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Brut	Dépréciation	Net
30/09/2011	1 348	(1348)	-
30/09/2012	1 348	(1348)	-
30/09/2013	-	-	-

Compte tenu de la vente des actifs opérationnels du Groupe (Cf. Note 1.1), les écarts d'acquisition (totalement dépréciés) ont été sortis du bilan.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Valeur brute début de période	329	320
Acquisitions		9
Cessions *	329	
Valeur brute fin de période	-	329
Amortissements cumulés	-	(316)
Valeur nette fin de période	-	13

*Liées à la cession des actifs opérationnels.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2013 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Diminutions ou cessions *	Actifs destinés à la vente**	Valeur à la fin de la période
Terrains et agencements	465			(465)	-
Constructions	4.612			(4.612)	-
Matériel, outillage et autres immobilisations	12.580	36	(9.517)	(2965)	134
Valeur brute	17.657	36	(9.517)	(8.042)	134
Constructions	(3.683)	(166)		3.849	-
Matériel, outillage et autres immobilisations	(9.797)	(460)	7.837	2.332	(87)
Amortissements	(13.480)	(626)	7.837	6.181	(87)
Valeur nette	4.178	(590)	(1.680)	(1.861)	47

*Essentiellement liées à la cession des actifs opérationnels (Cf. Note 1.1).

** Au bilan, le solde relatif aux actifs destinés à la vente correspond au prix de cession de l'ensemble immobilier net des frais de cession.

Le Groupe ne recourt pas au financement par crédit-bail. Aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre.

4.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Valeur brute des titres de sociétés non consolidées (cf. note 2.2.1)	305	305
Provisions pour dépréciation *	(224)	(208)
Valeur nette des titres de sociétés non consolidées	81	97
Prêts, dépôts et cautionnements **	13	319
Montant net	94	416

* Une dépréciation complémentaire a été constatée sur les titres de la société Labouré-Roi USA, afin d'ajuster la valeur nette des titres sur la quote-part de situation nette détenue. Cette dotation a été constatée parmi les autres charges opérationnelles (Cf. Note 4.11).

** Sur les 308K€ bloqués sur un compte bancaire courant au 30 septembre 2012 dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault, il reste 153K€ bloqués à échéance à moins d'un an. Par conséquent, cette somme figure en « autres créances d'exploitation » (Cf. Note 4.6).

4.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Marchandises	-	13.935
Produits sec et autres consommables	-	2.185
Dépréciation	-	(397)
Montant net	-	15.723

Au 30 septembre 2013, l'ensemble des stocks a été cédé.

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Valeur brute *	5.151	6.185
Dépréciation	(375)	(346)
Valeur nette des créances clients	4.776	5.839
Valeur brute	9.607	3.015
Dépréciation	-	-
Valeur nette des autres créances d'exploitation	9.607	3.015

* Dans le cadre du contrat d'affacturage, le Groupe a maintenu les actifs à son bilan au 30/09/2013, à hauteur de son implication continue dans ces actifs pour un montant de 2.4M€ (risque non transféré en totalité).

Les autres créances d'exploitation sont essentiellement constituées de :

- 7.4M€ de créance relative au prix de cession des actifs opérationnels non encore encaissé au 30 septembre 2013, dont :
 - o 4.9M€ détenus sur le Groupe acquéreur des actifs opérationnels
 - o 2.5M€ séquestrés pendant le délai d'opposition des créanciers et disponibles à la date d'arrêt des comptes.
- 1.3M€ correspondant à des subventions à recevoir au titre notamment des actions commerciales menées à l'export (cf. § 2.3.5)
- 0.3M€ correspondant aux retenues de garantie sur créances données en affacturage.
- 0.3M€ de créance sur l'Etat (TVA, IS...).
- 0.1.M€ correspondant à une somme bloquée sur un compte bancaire courant, dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault (Cf. Note 4.4)

La ventilation des créances clients par échéance se présente comme suit :

			Non	Ventilation par échéance			
	Créances	Echues	échues	< 1 mois	< 2 mois	< 3 mois	< 6 mois
Valeur Brute (1)	5 151	1 012	4 139	1 683	1 927	381	147
Dont provisionné (2)	395	395					
Provision correspondante (3)	375	375					
Dont non provisionné (1) - (2)	4 756	617	4 139	1 683	1 927	381	147
Valeur Nette : (1) - (3)	4 776	637	4 139	1 683	1 927	381	147

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013
Ouverture	346
Dotation (1)	42
Reprise (2)	13
Clôture	375
Variation des provisions (1-2)	29
Rentrées sur créances amorties	3
Charge de l'exercice liée aux impayés	10

4.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

Le nombre d'actions en circulation au 30 septembre 2013 s'élève à 2.231.880 (la différence s'explique par les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité : 15.540).

4.8 PROVISIONS

4.8.1. Provision pour engagements de retraites

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Utilisations et reprises *	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour engagements de retraites	274	39	(250)	63

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 4% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%. Le taux de turn-over utilisé s'élève à 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au-delà.

4.8.2. Provision pour charges

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin du semestre
Litige Douanes et DGCCRF*	250				250
Provision pour charges **	42		(24)		18
Provision pour litiges ***	757		(85)	(612)	60
TOTAL	1.049	-	(109)	(612)	328

* Cf. Note 1.2.

** Provision pour charges liée à la perte résultant d'un contrat de sous-location d'un entrepôt.

*** Divers litiges liés à l'exploitation antérieurs de plusieurs années et au titre desquels la Direction, après un examen minutieux, a considéré qu'ils étaient soldés. Cette révision a impacté le compte de résultat des activités abandonnées et figure sur la ligne « variation des provisions sur créances et litiges » du détail de ce résultat donné en Note 4.16.2.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La ventilation par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Echéances :		
De un à deux ans	-	101
De deux à trois ans	-	103
De trois à quatre ans		79
Au-delà		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme *	-	283
Concours bancaires courants	1.014	6.267
Part à moins d'un an des emprunts *	-	243
Autres dettes financières à court terme **	45	1.064
Dettes financières court terme	1.059	7.574
Total des emprunts et dettes financières	1.059	7.857

*Remboursement de l'intégralité des emprunts à taux fixe sur l'exercice (Cf. Note 1.1)

**Comptes courants d'actionnaires

4.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Dettes fournisseurs	2.575	2.567
Autres dettes (mandataires)	136	193
Dettes sociales	307	805
Dettes fiscales	383	196
Autres créiteurs *	2.968	372
Produits constatés d'avance	-	178
Valeur des fournisseurs et autres créiteurs	6.369	4.311

* Dont 2.744K€ correspondant à la saisie conservatoire du Tribunal de Grande Instance, devenue exigible suite à la cession des actifs opérationnels (Cf. Note 1.2).

4.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013 Activités poursuivies	Septembre 2012 Activités poursuivies	Septembre 2012 Publié
Résultat de cession d'actifs			1
Dépréciation de titres LR USA (cf. Note 4.4)	(16)	(41)	(41)
Saisie conservatoire TGI Dijon *	(2.744)		
Divers			21
Total	(2.760)	(41)	(19)

- *Cf. Notes 1.2 et 4.10.

-

4.12 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013 Activités poursuivies	Septembre 2012 Activités poursuivies	Septembre 2012 Publié
Résultat de change			6
Autres produits financiers	14	32	36
Intérêts des emprunts et dettes financières *	(11)	(42)	(160)
Total	3	(10)	(118)

4.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

- La quasi totalité de l'effectif du Groupe a été transféré avec les actifs opérationnels au 30 septembre 2013. L'effectif restant à la clôture est rattaché à la holding Cottin Frères SA.

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013 Activités poursuivies	Septembre 2012 Activités poursuivies	Septembre 2012 Publié
Charges salariales	192	159	2.457
Charges sociales	79	66	1.057
Provision pour engagements de retraite	16	10	47
Total frais de personnel des activités poursuivies	287	235	3.563

Effectifs

	Septembre 2013	Septembre 2012
Cadres et dirigeants	3	12
Agents de maîtrise		11
Employés		22
Ouvriers		29
Total	3	74

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.14.1 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Il a été décidé d'affecter la totalité des effets d'impôt de l'exercice aux activités abandonnées. A ce titre, aucun impôt relatif au résultat des activités poursuivies n'a été constaté car elles sont déficitaires sur les périodes présentées (Cf. Note 4.16).

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012	Septembre 2012
	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Publié
Impôts courants			(80)
Impôts différés			(274)
Impôts sur les résultats	-	-	(354)

4.14.2 ANALYSE DES IMPOTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013		Septembre 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires				270
Provisions pour hausse de prix				1.258
Décalages temporaires			12	
Provision pour engagement de retraite			94	
Déficits reportables N-1 passés en perte			-9	
Différences d'amortissement				70
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des actifs				117
Autres				
Total			97	1.715
Position nette				1.618

Suite à la cession des actifs opérationnels au 30 septembre 2013, il n'existe quasiment plus de différences dans le temps entre la comptabilisation de charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal (reprise dans les résultats comptables des soldes d'amortissements dérogatoires, de provisions pour hausse de prix...).

Par conséquent, le solde d'impôts différés passifs du 30 septembre 2012 a été repris à hauteur de 1.6M€ au cours de l'exercice et impacte positivement le résultat de cession du Groupe.

Par ailleurs, en l'absence de perspectives de profit suffisantes, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur le déficit fiscal du Groupe reportable en avant (base : 0.4M€).

4.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire des activités maintenues est nul sur les deux périodes présentées (la facturation des prestations intra-groupe étant relative aux activités abandonnées).

La ventilation du chiffre d'affaire des activités abandonnées est présentée en note 4.16.

4.16 RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES

Le Groupe a cédé le 30 septembre 2013 l'ensemble de ses actifs opérationnels, générant un résultat net déficitaire de 2.672 K€.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le groupe a :

- reclassé au niveau de l'état de la situation financière sur les lignes prévues à cet effet l'intégralité des actifs, passifs des activités destinées à être cédées
- et également fait apparaître au niveau de l'Etat du résultat global consolidé, le résultat des activités abandonnées pour l'exercice en cours et le précédent (Cf. Note 1.1).

Au titre des divers reclassements effectués, le détail des postes impactant le compte de résultat, les comptes d'actif et de passif, ainsi que le tableau de flux de trésorerie, se présente comme suit :

1. Chiffre d'affaires des activités abandonnées 2012-2013 :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
France	7 530	7 694
Etranger et DOM TOM	10 422	15 947
CEE	11 970	9 221
Total	29 922	32 862

Au 30/09/2013, 2 clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires des activités abandonnées.

2. Comptes de résultat détaillé par nature des activités :

Au 30/09/2013 :

<i>en milliers d'euros</i>	Etat du résultat global consolidé 30/09/2013	Activités abandonnées 30/09/2013			Résultat des activités maintenues 30/09/2013
		Résultat cession immobilier *	Résultat de cession des actifs opérationnels **	Résultat des activités opérationnelles cédées ***	
COMPTE DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires	39 019	-	9 097	29 922	-
Achats de vins et matières sèches	(21 286)	-	-	(21 286)	-
Variation des stocks de vins et matières sèches	(16 120)	-	(13 420)	(2 700)	-
Variation des provisions pour dépréciation des stocks	397	-	60	337	-
Marge brute	2 010	-	(4 263)	6 273	-
Autres achats et charges externes	(3 389)	-	-	(2 985)	(404)
Valeur ajoutée	(1 379)	-	(4 263)	3 288	(404)
Subvention d'exploitation	453	-	-	453	-
Impôts et taxes	(513)	-	-	(513)	-
Charges de personnel	(3 092)	-	362	(3 167)	(287)
Variation des provisions sur créances et litiges	521	-	-	521	-
Dotations aux amortissements	(626)	-	-	(626)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(4 636)	-	(3 901)	(44)	(691)
Autres produits et charges opérationnels	(2 826)	(63)	(46)	43	(2 760)
RESULTAT OPERATIONNEL	(7 462)	(63)	(3 947)	(1)	(3 451)
Produits financiers	31	-	-	17	14
Charges financières	(393)	-	-	(381)	(12)
Résultat financier	(362)	-	-	(364)	2
RESULTAT AVANT IMPOT	(7 823)	(63)	(3 947)	(365)	(3 448)
Impôt sur les bénéfices	1 703	-	1 638	65	0
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES					(3 448)
Résultat des activités abandonnées		(63)	(2 309)	(300)	
TOTAL	(6 120)		(2 672)		(3 448)
<i>Résultat par action (en euros) :</i>		(1,19)			

*Opération en cours : résultat de cession anticipé correspondant à l'écart entre la valeur comptable des biens immobiliers au 30/09/2013 et leur prix de vente net de frais selon le protocole de cession signé.

**Cession réalisée au cours de l'exercice avec sortie d'actifs.

***Résultat de la période (12 mois complets) des activités cédées en date du 30/09/2013.

Au 30/09/2012 :

<i>en milliers d'euros</i>	Etat du résultat global consolidé 30/09/2012	Activités abandonnées 30/09/2012	Résultat des activités maintenues 30/09/2012
COMPTE DE RESULTAT		Résultat des activités opérationnelles cédées	
Chiffre d'affaires	32 862	32 862	-
Achats de vins et matières sèches	(20 876)	(20 876)	-
Variation des stocks de vins et matières sèches	(4 432)	(4 432)	-
Variation des provisions pour dépréciation des stocks	1 449	1 449	-
Marge brute	9 003	9 003	-
Autres achats et charges externes	(3 754)	(3 497)	(256)
Valeur ajoutée	5 250	5 506	(256)
Subvention d'exploitation	594	594	-
Impôts et taxes	(502)	(502)	-
Charges de personnel	(3 563)	(3 328)	(235)
Variation des provisions sur créances et litiges	17	17	-
Dotations aux amortissements	(718)	(718)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 078	1 569	(491)
Autres produits et charges opérationnels	(19)	22	(41)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 059	1 591	(532)
Produits financiers	73	41	32
Charges financières	(191)	(148)	(42)
Résultat financier	(118)	(108)	(10)
RESULTAT AVANT IMPOT	941	1 483	(542)
Impôt sur les bénéfices	(354)	(354)	-
Résultat des activités abandonnées	-	1 129	
TOTAL	587	1 129	(542)
Attribuable à:	0		
Part du Groupe	587		
Part des intérêts minoritaires	0		
<i>Résultat par action (en euros) :</i>		0,50	

3. Bilan détaillé par nature des activités destinées à être cédées :

<i>en milliers d'euros</i>	Activités poursuivies 30/09/2013	Activités abandonnées 30/09/2013	Total
ACTIF			
Ecart d'acquisition	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Terrains	-	465	465
Terres à vignes	-	-	-
Actifs biologiques	-	-	-
Constructions	-	763	763
Autres immobilisations corporelles	47	638	685
- Moins Value sur juste valeur *	-	(63)	(63)
Immobilisations corporelles	47	1 803	1 850
Titres de participation de sociétés non consolidées	81	-	81
Participations mises en équivalence	-	-	-
Autres actifs financiers	13	-	13
Actifs financiers	94	-	94
Impôts différés actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT	141	1 803	1 944
Stocks	-	-	-
Créances clients	4 776	-	4 776
Autres créances d'exploitation	9 607	-	9 607
Actifs d'impôt exigible	85	-	85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL ACTIF COURANT	14 468	-	14 468
Actifs destinés à la vente	1 803	(1 803)	-
TOTAL ACTIF	16 412	-	16 412

* la juste valeur nette des frais de cession de l'ensemble immobilier cédé séparément par acte notarié (en cours d'établissement), constitue le solde des actifs relatifs aux activités abandonnées.

<i>en milliers d'euros</i>	Activités poursuivies 30/09/2013	Activités abandonnées 30/09/2013	Total
PASSIF			
Capital social	6 742	-	6 742
Ecart de réévaluation	-	-	-
Résultats non distribués	7 971	-	7 971
Résultat de l'exercice	(6 120)	-	(6 120)
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 593	-	8 593
Intérêts minoritaires en réserves	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 593	-	8 593
Dettes financières à long-terme	-	-	-
Provisions	63	-	63
Impôts différés passifs	-	-	-
TOTAL PASSIF NON COURANT	63	-	63
Dettes financières à court terme	1 059	-	1 059
Provisions	328	-	328
Dettes d'exploitation	6 369	-	6 369
Passifs d'impôts exigibles	-	-	-
Autres dettes courantes	-	-	-
TOTAL PASSIF COURANT	7 756	-	7 756
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT	7 819	-	7 819
Passifs destinés à la vente	-	-	-
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	16 412	-	16 412

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées :

	30/09/2013
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 467
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	2 351
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-
Flux net de trésorerie liés aux activités abandonnées	14 818

4.17 REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	19
Rémunération allouée aux Administrateurs	86	85
- dont Président Directeur Général	43	42
- dont Directeur Général Délégué	43	43

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS :

- *Risque de crédit :*

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées (Cf. Note 4.6).

- *Risque de liquidité :*

L'endettement a été totalement restructuré suite à la vente des actifs opérationnels du Groupe (Cf. Note 1.1). En effet, dans le cadre de cette cession, le Groupe s'est libéré de ses contraintes bancaires, procédant au remboursement de la quasi-totalité de ses lignes de crédit et à la levée des garanties correspondantes.

Le calendrier prévisionnel d'encaissement des éléments du prix de cession restants à percevoir permettre de faire face au paiement de l'ensemble des engagements du Groupe et de son passif, y compris dans l'hypothèse où la Groupe serait contraint de payer les 2.744 K€ visés en Note 1 (§1.2).

Ce calendrier permettra également de financer les opérations prévues au cours de l'exercice ouvert le 1er octobre 2013 (cf. Note 5.4). Dans le cadre des opérations de retrait envisagées, le Groupe a reçu d'une banque partenaire l'assurance de l'octroi une garantie destinée à assurer le financement de l'offre publique de rachat qui se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2014.

- **Risque de marché :**

- **Risque de change :** la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées. Toutefois, elle est amenée à se couvrir quand le risque de fluctuation des taux est jugé significatif.
- **Risque de taux :** dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe a détenu sur l'exercice 1 swap de taux conclu au cours de l'exercice précédent et arrivé à échéance au 30 septembre 2013, dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	Nominal	Taux	Échéance
Swap	2,5	Euribor 3 mois*	30/09/2013

*avec taux fixe à 1.31%.

La charge financière nette de l'exercice s'élève à 28K€.

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui ne pourrait toutefois pas dégrader son résultat financier de manière significative.

5.2 SURETES CONSENTIES

Il n'existe plus de garanties ni suretés au 30 septembre 2013.

En effet, dans le cadre de la cession des actifs opérationnels du Groupe, toutes les garanties et nantisements existants ont été levées, à savoir :

- Nantisements de fonds de commerce,
- Cautions solidaires données aux banques en garantie des crédits court terme,
- Gage sur stocks au profit des partenaires avec lesquels le financement du Groupe avait été renégocié au cours de l'exercice précédent.

5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Au 30 septembre 2013, le Groupe n'a plus d'engagement d'achats de vins et de raisins, le bénéfice de ces engagements ayant été transféré à l'acquéreur des activités opérationnelles du Groupe (contre 1.462K€ au 30/09/2012).
- Suite à la cession du Domaine de Meursault sur l'exercice clos le 30 septembre 2011, la société a consenti une convention de garantie d'actif et de passif à l'acquéreur, elle-même garantie par une caution bancaire (plafond initial : 2.3 M€, dégressive jusqu'au 30 juin 2013 et pour la durée du délai de prescription applicable en matière fiscale, parafiscale, sociale, environnementale). Au 30/09/2013, le montant de la garantie restante s'élève à 157K€, à échéance 31/03/2014.

5.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du Groupe Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2013, notamment s'agissant de l'évolution de l'enquête en cours (Cf. § 1.2).

Par ailleurs, la cession à cette date de l'ensemble des actifs opérationnels entraîne l'obligation de proposer aux actionnaires minoritaires une offre publique de rachat d'actions, qui devrait être réalisée par la société Cottin Frères pour un prix en cours de discussion et avec un coût de réalisation de l'ordre de 250 K€ HT à comptabiliser sur l'exercice suivant. Le prix d'achat unitaire maximum sera déterminé en considération des conclusions d'une expertise indépendante qui, conformément à la réglementation, attestera de l'équité de l'offre.

Compte tenu de l'échéancier des créances liées à la cession des actifs opérationnels, le décaissement lié à cette opération ne pourra intervenir avant janvier 2014.

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions entre la société mère et les filiales exclues du périmètre de consolidation ne sont pas significatives.

Enfin, les transactions conclues avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe détenues en totalité sont les suivantes :

- Comptes courants d'actionnaires : 45 K€ (Cf. Note 4.9).

5.6 MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2013 sont les suivants :

<i>en euros</i>	EXCO-SOCODEC				CLEON MARTIN BROICHOT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés								
- Emetteur	26 668	14 600	28%	30%	24 750	16 750	97%	100%
- Filiales intégrées globalement	61 445	28 100	66%	58%				
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	5 460	5 200	6%	11%	750			
- Filiales intégrées globalement		500						
SOUS TOTAL	93 573	48 400	100%	100%	25 500	16 750	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	93 573	48 400	100%	100%	25 500	16 750	100%	100%

COTTIN FRÈRES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6 742 260 €
Siège social : 8, rue Jeanne Barret
21 000 DIJON
393 305 040 RCS DIJON

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2013**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 septembre 2013 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire :

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Situation du Groupe durant l'exercice écoulé :

1. Vente des actifs opérationnels du Groupe

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2013 a autorisé la cession de l'ensemble des actifs opérationnels du Groupe au Groupe Henri Maire.

Cette cession a été réalisée le 30 septembre 2013 moyennant un prix de cession net des frais de 12,2ME. Cette cession s'est traduite par la constatation d'une moins-value globale de 2,3ME.

Au plan comptable, la cession de la totalité des actifs opérationnels a été présentée conformément aux principes de la norme IFRS 5 (Activités abandonnées).

Les principales conséquences sur le résultat consolidé peuvent être résumées ainsi :

- o ne figurent dans le résultat opérationnel des activités poursuivies que les frais inhérents à l'activité de holding cotée, ainsi que la gestion des litiges en cours.

- o le résultat des activités de négoce de vins, ainsi que le résultat de cession de ces activités figure dans le résultat des activités abandonnées.

Par ailleurs, les actifs immobiliers du Groupe sont cédés séparément (compromis signé sans autre condition suspensive que la purge des droits de préemption, en attente de régularisation de l'acte notarié en cours de signature). Selon les principes de la norme IFRS 5, la juste valeur nette des frais de cession, qui s'élève à 1.8M€, a été comptabilisée parmi actifs destinés à être cédés.

Au plan financier, il est prévu que le prix de cession (hors frais : 12.8M€) soit encaissé comme suit :

- 3.5 M€ ont été encaissés comptant le 30 septembre 2013,
- 2.5 M€ ont été déposés sur un compte séquestre, disponibles à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration,
- 1.9 M€ seront encaissés lors de la signature de l'acte notarié (actifs immobiliers),
- 4.9 M€ seront encaissés le 6 janvier 2014.

De plus, dans le cadre de cette cession, le Groupe s'est libéré de ses contraintes bancaires, procédant au remboursement de la quasi-totalité de ses lignes de crédit et à la levée des garanties correspondantes.

2. Enquête en cours :

Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a dressé, en date du 27 septembre 2010, un procès-verbal de délit constatant la réalisation d'infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi.

Le Tribunal de Grande Instance de Dijon avait, par Ordonnance, autorisé dans le cadre de l'enquête la saisie conservatoire, pour un montant de 2.744 K€, de la créance en compte courant que détient la SA Cottin Frères sur sa filiale la SAS ALC (ex-Labouré Roi). Cette saisie conservatoire constituait pour l'essentiel un engagement financier hors bilan au titre de l'exercice précédent. Le montant provisionné alors dans les comptes correspondait à l'estimation de la sortie de ressources par la Direction, s'élevant à 250K€. En application de l'Ordonnance, cette garantie est devenue exigible suite à la vente des actifs du Groupe. Une dette a donc été comptabilisée à due concurrence dans les comptes au 30 septembre 2013, impactant le compte de résultat des activités poursuivies.

A ce jour, le Parquet n'a toutefois pas précisé les suites qu'il entend apporter à cette enquête : aucune juridiction n'a été saisie ni aucune somme versée. Le dossier pénal a été transmis aux avocats du Groupe.

La sortie de ressource demeure à ce jour non prévisible et pourrait être plus ou moins élevée que le montant de la créance saisie (Cf. §3).

Le calendrier d'encaissement du prix de cession des actifs opérationnels du Groupe décrit précédemment permet de faire face au paiement de l'ensemble des engagements du Groupe et de son passif, y compris dans l'hypothèse où le Groupe serait contraint de verser les 2.744 K€ visés ci-dessus.

Par ailleurs, la société a maintenu sa provision de 250 K€ au titre des frais juridiques, divers et accessoires liés à la procédure.

Analyse de l'activité et des comptes consolidés au 30 septembre 2013 :

L'évolution des chiffres clés du compte de résultat incluant les données des activités abandonnées et celles des activités maintenues est la suivante par rapport l'exercice précédent (données IFRS) :

<i>(en M€)</i>	2012/2013	2011/2012	Evolution
Chiffre d'affaires	39,02	32,86	18,7%
Taux de marge	5,2%	27,4%	
Résultat opérationnel courant	- 4,64	1,08	-5,72M€
Autres produits et charges opérationnels	- 2,83	-	-2,83M€
Résultat opérationnel	- 7,46	1,06	-8,52M€
Résultat avant impôts	- 7,82	0,94	-8,76M€
Résultat net (part du groupe)	- 6,12	0,59	-6,71M€

Toutefois, dans le but de présenter une analyse pertinente de l'activité du Groupe réalisée au cours de l'exercice écoulé, nous commenterons uniquement les chiffres relatifs aux activités opérationnelles abandonnées, c'est-à-dire :

- hors résultat des activités maintenues (perte de 3.4K€) (qui se résument essentiellement à l'activité de holding cotée et à l'impact des 2.744K€ de saisie conservatoire du TGI),
- hors moins value de cession globale des actifs (2.3M€),
- hors moins value de cession des actifs immobiliers (63K€).

L'analyse se présente comme suit :

COMPTE DE RESULTAT	Résultat des activités opérationnelles cédées 30/09/2013	Résultat des activités opérationnelles cédées 30/09/2012	Variation	Renvois
Chiffre d'affaires	29 922	32 862	(2 940)	1)
Achats de vins et matières sèches	(21 286)	(20 876)	(410)	
Variation des stocks de vins et matières sèches	(2 700)	(4 432)	1 732	
Variation des provisions pour dépréciation des stocks	337	1 449	(1 112)	
Marge brute	6 273	9 003	(2 730)	
Taux de marge brute	21,0%	27,4%	(0)	2)
Autres achats et charges externes	(2 985)	(3 497)	512	3)
Valeur ajoutée	3 288	5 506	(2 218)	
Subvention d'exploitation	453	594	(141)	
Impôts et taxes	(513)	(502)	(11)	
Charges de personnel	(3 167)	(3 328)	161	
Variation des provisions sur créances et litiges	521	17	504	4)
Dotations aux amortissements	(626)	(718)	92	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(44)	1 569	(1 613)	
Autres produits et charges opérationnels	43	22	21	
RESULTAT OPERATIONNEL	(1)	1 591	(1 592)	
Produits financiers	17	41	(24)	
Charges financières	(381)	(148)	(232)	
Résultat financier	(364)	(108)	(256)	5)
RESULTAT AVANT IMPOT	(365)	1 483	(1 848)	
Impôt sur les bénéfices	65	(354)	419	
Résultat des activités abandonnées	(300)	1 129	(1 429)	

1) Notre chiffre d'affaires consolidé des activités opérationnelles cédées enregistre une décroissance de – 8.95 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon : - 44,60 % (perte d'un client important)
- Autres Pays d'Asie : - 11,84 %
- Royaume-Uni : +37,44 %
- Amérique : -10,11 %
- Europe continentale : -6,96 %
- France : -2,75 %

2) Le taux de marge de l'exercice précédent (27.4%) était fortement impacté par les reprises de provision sur stocks (1.4M€).

3) La baisse des autres achats et charges externes (512K€ par rapport à l'exercice précédent) s'explique par la baisse de l'activité (intérim, frais d'embouteillage...).

- 4) Au 30/09/2013, ce poste est impacté par les reprises de provision concernant des litiges antérieurs de plusieurs années et au titre desquels la Direction a été amenée à réviser son estimation.
- 5) La dégradation du résultat financier s'explique par l'effet de change réalisé (effet négatif de -120K€ au 30/09/2013, contre un effet positif de 21K€ au 30/09/2012) et par l'impact du financement des découverts bancaires et des billets de trésorerie (+63K€ de charges par rapport à l'exercice précédent).

I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Nous rappelons que la Société COTTIN FRÈRES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe, cette animation se trouvant limitée depuis le 30 septembre 2013 et la cession des actifs opérationnels.

Le résultat d'exploitation est donc principalement composé des redevances de gestion et des frais de gestion du Groupe, ainsi que les frais de la structure holding.

Ainsi que vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 1 350 000 €, identique à celui de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 847 975 € à 724 662 €. L'effectif moyen est de 6 personnes. Pour rappel, dans le cadre de la cession des actifs opérationnels du Groupe, la quasi-totalité de l'effectif de la société a été transféré, impactant ainsi les charges salariales à payer à la clôture de l'exercice (congrés payés, primes diverses ...).

Le résultat d'exploitation ressort à -169 724 € contre -121 970 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 39.15 %. La baisse du résultat d'exploitation s'explique essentiellement par la hausse des honoraires liés aux litiges en cours.

Le résultat financier, d'un montant de -6 750 002 €, contre 182 989 € pour l'exercice précédent, aboutit à un résultat courant avant impôt de -6 919 726 €, contre 61 019 € au 30 septembre 2012. Au 30 septembre 2013, la dégradation du résultat financier s'explique par la comptabilisation de diverses provisions pour dépréciation des titres de participation et du compte courant de la SAS ALC (en lien avec la moins-value de cession et la constatation de provisions pour litiges dans les comptes de la SAS ALC).

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 761 798 €, contre 680 175 € pour l'exercice précédent. Il est impacté d'une part, par les honoraires liés à la cession des actifs (682K€) et d'autre part par la reprise de provision pour risque de restitution d'impôt sur les sociétés aux filiales, provision devenue sans objet suite à la cession des actifs du Groupe (1 237K€).

Le produit d'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 80 470 €, correspondant à une créance d'impôt suite au report en arrière du déficit Groupe de l'exercice 2012-2013.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat de -6 077 458 €.

Ce résultat se trouve en forte régression par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 650 668 € et trouve donc principalement son explication dans les conditions de cession des actifs opérationnels du Groupe.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices :

Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
N	-	-	-	-
N-1	30 764€	1 823€	-	-

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat de -6 077 457.73 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- d'amortir le résultat de l'exercice, s'élevant à	-6 077 457.73 €
sur le compte "Report à nouveau" d'un montant de	0 €
qui ressortira ainsi à	-6 077 457.73 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos en	2012	2011	2010
Dividende unitaire	Néant	4,64	Néant
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	Néant	10 421 895	Néant
Dividende global éligible à l'abattement	Néant	10 421 895	Néant
Dividende global non éligible	/	/	/

II. EVOLUTION DU CAPITAL ET SITUATION DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal.

Le nombre d'actions en circulation au 30 septembre 2013 s'élève à 2.231.880 (la différence s'explique par les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité : 15.540).

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

III. ACTIVITE DES FILIALES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Pour rappel, seule la SAS ALC (ex-Labouré-Roi) est opérationnelle sur l'exercice (jusqu'au 30 septembre 2013, date de cession des actifs). Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 40.473 K€ et une perte comptable de (3.079K€) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013. Son résultat de l'exercice est fortement impacté par la cession des actifs, ainsi que par la comptabilisation d'une dette d'un montant de 2.744 K€, correspondant à la saisie conservatoire du Tribunal relative à l'enquête en cours, devenue exigible dans le cadre de la cession des actifs.

IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

V. CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de la cession des actifs au 30/09/2013, la quasi-totalité de l'effectif a été transféré à l'acquéreur.

Toutefois, nous allons vous présenter les données observées au cours de l'exercice écoulé.

Le Groupe COTTIN FRERES a gardé la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

1. Informations sociales

Le Groupe a considéré que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et a, à ce titre, impliqué ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

Répartition et évolution des effectifs

Avant la cession des actifs, le Groupe a employé 66 personnes, dont la plus grande majorité basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Organisation du temps de travail

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail a été effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires a été en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 de 4.66 % (contre 5.73 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

Rémunérations

L'ensemble des salariés du Groupe a eu droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage était calculé en fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe a veillé à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES et LABOURE ROI ont bénéficié d'un accord de participation Groupe.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Une attention particulière a été portée sur les bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité ont été en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

Formation

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- CHSCT ;
- qualité sécurité environnement ;
- Analyseur de laboratoire ;
- Food Defense ;
- Management d'une équipe commerciale ;

Emploi et insertion des handicapés

La société et ses filiales ont alloué des aides à diverses associations dans le cadre des dispositions de l'article D.5212.28 du Code du Travail traitant des dépenses déductibles des sociétés soumises à l'obligation de travailleurs handicapés.

Sous-traitance

La société et ses filiales ont sous-traitées certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts.

Œuvres sociales

La société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

2. Informations environnementales

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe a veillé cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 8 651 m3 d'eau et 1 272 056 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 (contre respectivement 10 899 m3 d'eau et 1 348 382 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 16 775 euros (contre 21 728 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012).

De même, notre filiale ALC était soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHE (coût 2013 : 29 016 euros contre 21 727 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe ont été traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe a poursuivi sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets.

Après le bilan carbone mené il y a 5 ans, le Groupe a continué sa démarche environnementale et le suivi de son bilan énergétique.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRERES étaient en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales étaient soumises aux principaux risques opérationnels suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés

Suite à la cession des actifs, le Groupe s'est libéré des risques opérationnels attachés aux activités de négoce de vins.

Informations détaillées relatives aux risques financiers :

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change : suite à la cession des actifs, le risque de change ne porte que sur les créances facturées en devises restant à être encaissées à la clôture (peu significatives).

Le risque de liquidité : l'endettement a été totalement restructuré suite à la vente des actifs. En effet, toutes les garanties et nantissements existants ont été levées, à savoir :

- Nantissements de fonds de commerce,
- Cautions solidaires données aux banques en garantie des crédits court terme,

- Gage sur stocks au profit des partenaires avec lesquels le financement du Groupe avait été renégocié au cours de l'exercice précédent.

Comme évoqué au point 2 du présent rapport, le calendrier prévisionnel d'encaissement des éléments du prix de cession restants à percevoir permettra de faire face au paiement de l'ensemble des engagements du Groupe et de son passif, y compris dans l'hypothèse où la Groupe serait contraint de payer les 2.744 K€ relatifs à la saisie conservatoire (cf. ci-dessus).

Ce calendrier permettra également de financer les opérations prévues au cours de l'exercice ouvert le 1er octobre 2013 (cf. § XIV)..

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Par principe, il porte sur la totalité de l'encours non déprécié. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Par ailleurs, la créance en compte courant sur la SAS ALC présente un risque de non recouvrement du fait de la situation de cette société, dûment provisionnée à hauteur de 2.489K€.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures.

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui ne pourrait toutefois pas dégrader son résultat financier de manière significative.

IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- Plus du tiers du capital : Société Civile Louis COTTIN
- Plus de 20 % du capital : Société Civile Armand COTTIN
-

X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale des actionnaires a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes	10 % du capital	29 mars 2013	28 mai 2018	Aucune
Autorisation de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés	202 268€	29 mars 2013	28 mai 2018	Aucune

XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 46.879 de ses propres actions (au prix moyen de 3.93 euros) et en a vendu 52.574 (au prix moyen de 4.10 euros).

Au 30 septembre 2013, la société détenait 15.540 de ses propres actions (soit 0.69% du capital) pour une valeur brute de 58.914 euros et une valeur nette de 55.944 euros.

XII . MANDATS

Pour l'exercice 2012/2013, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

Président- Directeur Général : Monsieur Louis COTTIN
 Directeur Général Délégué : Monsieur Armand COTTIN
 Administrateurs : Madame Nathalie AYACHE, Messieurs
 Jacques CALVET, Nicholas OPPENHEIM et Antoine MAZAS

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficient d'aucun engagement susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Enfin, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes de direction de la société sont résumées ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2013	Septembre 2012
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	19
Rémunération allouée aux Administrateurs	86	85
- dont Président Directeur Général	43	42
- dont Directeur Général Délégué	43	43

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du Groupe Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2013, notamment s'agissant de l'évolution de l'enquête en cours (Cf. § 2).

XIV. PERSPECTIVES

La cession à cette date de l'ensemble des actifs opérationnels entraîne l'obligation de proposer aux actionnaires minoritaires une offre publique de rachat d'actions, qui devrait être réalisée par la société Cottin Frères pour un prix en cours de discussion et avec un coût de réalisation de l'ordre de 250 K€ HT à comptabiliser sur l'exercice suivant. Le prix d'achat unitaire maximum sera déterminé en considération des conclusions d'une expertise indépendante qui, conformément à la réglementation, attestera de l'équité de l'offre.

Dans le cadre des opérations de retrait envisagées, le Groupe a reçu d'une banque partenaire l'assurance de l'octroi une garantie destinée à assurer le financement de l'offre publique de rachat qui se déroulera au cours du 1er trimestre 2014.

XV. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de procéder à la modification de la dénomination sociale de la Société à l'issue des opérations de réduction de capital proposées aux résolutions suivantes.

La nouvelle dénomination de la Société sera « **GROUPE LAC** ».

Par conséquent, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de dresser un acte constatant la modification de la dénomination sociale de la Société et de procéder à la modification corrélative de l'article 3 des statuts, qui sera modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

*La société a pour dénomination : **GROUPE LAC**. »*

Les autres articles des statuts ne seront pas modifiés.

XVI. PROPOSITION DE REDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons de procéder à une réduction de capital par voie de rachat et d'annulation d'actions.

Par conséquent, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 2.368.983 €, par voie d'achat, par la Société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 789.661 actions d'une valeur nominale de 3 € chacune, étant précisé que le prix d'achat unitaire maximum sera déterminé en considération des conclusions d'une expertise indépendante qui, conformément à la réglementation, attestera de l'équité de l'offre.

L'offre d'achat des actions prendrait notamment la forme d'une offre publique de rachat d'actions réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Conformément à la réglementation, un expert indépendant attestera de l'équité de l'offre.

Les actions achetées seraient annulées conformément à la loi et à la réglementation en vigueur et ne donneraient pas droit aux dividendes et acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à leur acquisition par la Société.

La différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale serait imputée sur le compte « *primes d'émission* », sur les réserves disponibles et, le cas échéant, sur le report à nouveau.

XVII. DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE PROCEDER AUX OPERATIONS DE RACHAT D'ACTIONS ET DE REDUCTION DE CAPITAL

Compte tenu de la résolution qui précède, nous vous proposons de délèguer au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du code de commerce, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, le pouvoir d'arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital social et le nombre maximum d'actions à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées et de procéder en une ou plusieurs fois à sa réalisation.

En outre, nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de :

- réaliser la réduction de capital autorisée dans le cadre de la résolution précédente, conformément aux dispositions de l'article R. 225-153 du code de commerce ;
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;

- au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, et de toute autre opération éventuelle de rachat, arrêter en une ou plusieurs fois le montant définitif de la réduction du capital à due concurrence de la valeur nominale des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce ;
- dresser un acte constatant la réalisation de ces opérations ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités requises dans le cadre de la réalisation de la présente opération de réduction de capital.

XVIII. PROPOSITION DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE VIGNOBLES ET VINEYARDS

Du fait de la réunion de toutes les actions de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS entre les mains de la Société, nous vous proposons, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, d'autoriser la dissolution de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS et la transmission universelle de son patrimoine, actif et passif, à la société COTTIN FRÈRES, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

L'opération de transmission universelle du patrimoine de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS serait réalisée à la valeur nette comptable, sur la base des bilans et comptes arrêtés au 30 septembre 2013.

L'actif apporté comprendrait tous les biens et droits de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS, sans exception ni réserve.

Comme conséquence de la transmission universelle du patrimoine de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS au profit de la société COTTIN FRÈRES, celle-ci prendrait à sa charge l'intégralité du passif de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS.

Conformément aux dispositions légales, les créanciers disposeraient d'un délai de 30 (TRENTE) jours à compter de la publication de la décision de transmission universelle du patrimoine pour former opposition. A l'issue de ce délai et en l'absence d'opposition, la société VIGNOBLES ET VINEYARDS serait radiée du registre du commerce et des sociétés.

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, ou à toute personne qu'il pourrait se substituer, pour procéder aux formalités requises dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine de la société VIGNOBLES ET VINEYARDS à la société COTTIN FRÈRES au plus tard le 31 mars 2014, et, plus généralement, pour effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration

**Annexe au rapport de Gestion : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES
DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Monsieur Louis COTTIN	Président du Conseil d'Administration de COTTIN Frères Président de la SAS Nicolas POTEL Administrateur de la société LE MEILLEUR HOLDING SAS
Monsieur Armand COTTIN	Administrateur de COTTIN Frères Gérant de la société Vignobles & Vineyards
Monsieur Nick OPPENHEIM	Administrateur de COTTIN Frères Administrateur de Georgica Plc, de Aida Capital, de The British Foreign and Colonial Corporation Ltd, de Scottish General Holdings Limited.
Madame Nathalie AYACHE	Administratrice de COTTIN Frères Présidente de la Société LES MEILLEURES EDITIONS SAS Présidente de la Société LE MEILLEUR HOLDING SAS Présidente de NUMERO PRESSE SAS Gérante de : SCI PANARA, SCI VIVAVE, SCI CANAPA, SCI FONCIERE AA, SC PANA
Monsieur Antoine MAZAS	Administrateur de COTTIN Frères
Monsieur Jacques CALVET	Administrateur de COTTIN Frères Président du Comité de Surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV Vice Président du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette Administrateur de la Société LASER-COFINOGA Administrateur de la Société LASER SA Administrateur de la Société LE MEILLEUR HOLDING SAS Administrateur de la Société Foncière Lyonnaise Président d'Honneur de BNP-PARIBAS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 054 030	1 361 438	1 356 352	1 350 000	1 350 000
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 217 371	65 387	6 732 933	7 144	- 714 976
Impôts sur les bénéfices	-	-	483 861	90 526	- 80 470
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	64 875	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 3 254 371	252 393	6 312 641	650 668	- 6 077 458
Résultat distribué	-	-	10 421 895	-	-
III. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,04	0,03	2,75	- 0,04	- 0,28
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1,45	0,11	2,81	0,29	- 2,70
Dividende distribué	-	-	4,64	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	6 6		6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	963 192	483 014	470 781	569 124	480 634
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	317 179	235 017	235 354	278 851	244 028

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices : NEANT

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme
rue Lavoisier
21701 NUIITS SAINT GEORGES CEDEX

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2013

COTTIN FRÈRES
Société Anonyme
Rue Lavoisier
21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les notes 1.2, 1.3, 5.1 et 5.4 de l'annexe exposent les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013 fondé sur l'hypothèse de continuité d'exploitation.
- Les notes 1.2, 1.3 et 5.4 de l'annexe exposent les données relatives à l'enquête en cours menée par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE), et en particulier pour ce qui concerne l'incertitude sur les conséquences et les risques liés à cette enquête.
- Les notes 2.3.5 et 4.6 de l'annexe exposent les principes appliqués par votre société pour la valorisation des subventions à recevoir et leur incidence sur les comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Comme exposé dans la première partie du présent rapport, les notes 1.2, 1.3, 5.1 et 5.4 de l'annexe exposent les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013 fondé sur l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les notes 1.3 et 5.1 de l'annexe exposent en particulier la capacité du groupe à faire face à ses engagements et ses passifs.

Sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces hypothèses. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Application de la norme IFRS 5

Les notes 1.1, 2.3.3 et 4.16 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables appliquées pour la comptabilisation des activités cédées dans les comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013, en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé et la correcte application de la norme IFRS 5 pour les actifs et le résultat des activités concernés dans le cadre de la présentation des comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013, et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Enquête en cours

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 1.2, 1.3 et 5.1 de l'annexe exposent les données de l'enquête en cours menée par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne (DIRECCTE) et notamment l'appréciation par la Direction des conséquences et de l'incidence financière des risques liés à cette enquête.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Subventions d'exploitation

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 2.3.5 et 4.6 de l'annexe exposent les principes appliqués par votre société pour la valorisation des subventions à recevoir et leur incidence sur les comptes consolidés de la société COTTIN FRÈRES au 30 septembre 2013.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT et
Associés
Yves LLOBELL

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

rue Lavoisier
21701 NUIITS SAINT GEORGES CEDEX

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements règlementés**

**Assemblée Générale d’approbation des comptes de
l’exercice clos le 30 septembre 2013**

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

Rue Lavoisier
21701 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec Monsieur Armand COTTIN

Personnes concernées

Monsieur Armand COTTIN Directeur général délégué de la société SA COTTIN FRÈRES et représentant de la société SA COTTIN FRÈRES, présidente de la société SAS ALC

Nature et objet

Refacturation des passifs liés aux actifs opérationnels du Groupe cédés au 30 septembre 2013.

Modalités

Dans le cadre de la cession des actifs opérationnels du Groupe au 30 septembre 2013, la SAS ALC, entité qui a encaissé l'essentiel du prix de cession global, a refacturé à la société SA COTTIN FRÈRES les passifs liés aux activités cédées, venus en diminution du prix des actifs.

À ce titre le montant refacturé au 30 septembre 2013 s'est élevé à 75 719,99 €.

Cette convention n'a pas été autorisée par omission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Louis COTTIN et la Société Civile Louis COTTIN

Personnes concernées

Monsieur Louis COTTIN, Président Directeur Général de la SA COTTIN FRÈRES et représentant de la Société Civile Louis COTTIN.

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Louis COTTIN présente un solde créditeur de 20.056,71 € au 30 septembre 2013 et le compte courant de la Société Civile Louis COTTIN présente un solde créditeur de 17.044,64 € au 30 septembre 2013. Ils sont rémunérés au taux de 1, 118%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élèvent à 116 € pour la rémunération du compte courant de Monsieur Louis COTTIN et à 1.575 € pour la rémunération du compte courant de la société civile Louis COTTIN.

Avec Monsieur Armand COTTIN et la Société Civile Armand COTTIN

Personnes concernées

Monsieur Armand COTTIN Directeur Général Délégué de la SA COTTIN FRÈRES et représentant de la Société Civile Armand COTTIN.

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Armand COTTIN présente un solde créditeur de 2.364,65 € au 30 septembre 2013 et le compte courant de la Société Civile Armand COTTIN présente un créditeur de 1.553,88 € au 30 septembre 2013. Ils sont rémunérés au taux de 1,118%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élèvent à 2.954 € pour la rémunération du compte courant de Monsieur Armand COTTIN et à 1.038 € pour la rémunération du compte courant de la société civile Armand COTTIN.

Dijon, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT
et Associés
Yves LLOBELL

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme
rue Lavoisier
21701 NUIITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 18 décembre 2013, résolutions n° 8 et 9

COTTIN FRÈRES

Société Anonyme

Rue Lavoisier
21701 NUIITS SAINT GEORGES CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 18 décembre 2013, résolutions n° 8 et 9

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration, vous propose de lui déléguer, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 2 368 983 euros.

Dijon, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD

CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
Yves LLOBELL

SA COTTIN FRÈRES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant pages 58 à 68 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nuits St Georges le 25 novembre 2013

Louis COTTIN

Président Directeur Général

Armand COTTIN

Directeur Général Délégué

SA COTTIN FRÈRES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe se sont élevés à 119 073 € au titre de l'exercice 2012/2013.